



Assemblée générale

Distr. générale
5 novembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 156 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'appui à la justice en Haïti**

Budget de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	4
II. Ressources financières	27
III. Analyse des variations	33
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	37
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 , 72/260 et 73/317 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	38
Annexes	
I. Définitions	52
II. Organigrammes	53
III. Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	55
Carte	60



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (exercice 2019/20), dont le montant s'élève à 49 450 100 dollars, ce qui correspond au montant maximal des dépenses que l'Assemblée générale a autorisé à engager pour la Mission, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, dans sa résolution 73/317 et dans sa décision 73/555.

Le montant du budget est en diminution de 72 005 800 dollars (59,3 %) par rapport au crédit de 121 455 900 dollars ouvert pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Le budget couvre les dépenses afférentes à 295 membres de la police des Nations Unies, 700 membres d'unités de police constituées, 167 agents recrutés sur le plan international (dont 1 temporaire), 186 agents recrutés sur le plan national, 13 Volontaires des Nations Unies et 38 agents fournis par des gouvernements, ainsi que la liquidation administrative de la Mission, prévue entre le 16 octobre 2019 et le 30 juin 2020.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2019 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse pour chacune des quatre composantes (Sécurité et stabilité, Affaires politiques et état de droit, Droits de l'homme et Appui). Compte tenu du retrait de la MINUJUSTH prévu d'ici au 31 décembre 2019 une fois que les activités de liquidation devant être menées sur place auront été achevées, le cadre de budgétisation de la composante Appui comprend également des produits liés à la liquidation administrative effective et efficace de la Mission, prévue entre le 16 octobre 2019 et le 30 juin 2020. Les dernières activités de liquidation seront ensuite menées par d'autres entités du Secrétariat, notamment le Siège, la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi et le Bureau d'appui commun de Koweït.

Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses	Dépenses prévues					Variation		
	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Exécution du mandat et retrait (1 ^{er} juillet- 15 octobre 2019)		Liquidation (16 octobre 2019- 30 juin 2020)	Total (2019/20)	Montant Pourcentage	
Militaires et personnel de police	33 908,0	43 942,0	15 502,4		–	15 502,4	(28 439,6)	(64,7)
Personnel civil	27 168,8	41 139,6	10 784,7		6 764,1	17 548,8	(23 590,8)	(57,3)
Dépenses opérationnelles	26 734,4	36 374,3	8 022,7		8 376,2	16 398,9	(19 975,4)	(54,9)
Montant brut	87 811,2	121 455,9	34 309,8		15 140,3	49 450,1	(72 005,8)	(59,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	2 705,1	4 258,6	934,5		477,6	1 412,1	(2 846,5)	(66,8)
Montant net	85 106,1	117 197,3	33 375,3		14 662,7	48 038,0	(69 159,3)	(59,0)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–		–	–	–	–
Total	87 811,2	121 455,9	34 309,8		15 140,3	49 450,1	(72 005,8)	(59,3)

Ressources humaines^a

	Effectifs déployés et effectifs prévus ^b												
	Effectif autorisé ^a 2018/19	Exécution du mandat et retrait					Liquidation ^c						
		juillet 2019	août 2019	septembre 2019	octobre 2019	novembre 2019	décembre 2019	janvier 2020	février 2020	mars 2020	avril 2020	mai 2020	juin 2020
Police des Nations Unies	295	219	156	142	11	11	11	–	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	700	560	420	140	140	–	–	–	–	–	–	–	–
Personnel recruté sur le plan international ^d	167	134	129	122	98	19	19	19	19	19	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national ^e	186	171	170	167	161	21	21	21	21	21	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	13	6	6	6	4	–	–	–	–	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	38	38	38	38	20	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	1 399	1 128	919	615	434	51	51	40	40	40	–	–	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.^b Effectif au premier jour du mois.^c Ne sont pas compris les membres du personnel qu'il n'était pas possible de démettre de leurs fonctions en raison des dispositions de leurs contrats.^d Y compris 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2019.^e Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Dans sa résolution [2350 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). La dernière prorogation en date, pour une période finale de six mois, jusqu'au 15 octobre 2019, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2466 \(2019\)](#).
2. Dans sa résolution [2410 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité avait affirmé son intention d'envisager, en fonction des conclusions de son examen des conditions de sécurité sur le terrain et de la capacité globale d'Haïti d'assurer la stabilité, le retrait de la MINUJUSTH et le passage à une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix à compter du 15 octobre 2019. Il avait également prié le Secrétaire général de dépêcher une mission d'évaluation stratégique en Haïti et, en conséquence, de lui formuler, dans le quatrième rapport d'évaluation de 90 jours qu'il lui présenterait au plus tard le 1^{er} mars 2019, des recommandations sur le rôle futur de l'ONU en Haïti, notamment toutes recommandations en faveur d'un retrait progressif ou d'une sortie. Du fait de ces dispositions, il était très difficile de savoir ce qu'il adviendrait des opérations de la MINUJUSTH à partir du 1^{er} juillet 2019 et l'incertitude a perduré jusqu'à ce que le Conseil se prononce, en avril 2019, sur l'avenir de la Mission, ainsi que sur le calendrier et les modalités du passage à une présence autre qu'une opération de maintien de la paix.
3. Compte tenu de ce qui précède et en application du paragraphe 4 de la section I de la résolution [49/233 A](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté à cette dernière une note par laquelle il a demandé l'autorisation d'engager des dépenses, avec mise en recouvrement, d'un montant total de 51 850 100 dollars pour le fonctionnement de la MINUJUSTH pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019. Selon les modalités de financement proposées, cette dernière serait dotée des ressources nécessaires pour mener à bien son mandat et les activités de liquidation.
4. Par sa résolution [73/317](#), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager pour le fonctionnement de la Mission, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, des dépenses d'un montant maximum de 49 450 100 dollars. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.
5. La MINUJUSTH a pour mandat de contribuer à la réalisation de l'objectif général du Conseil de sécurité qui est d'aider le Gouvernement haïtien à développer la Police nationale d'Haïti, à renforcer les institutions garantes de l'état de droit, notamment l'appareil judiciaire et pénitentiaire, et à assurer la promotion et la protection des droits de l'homme, notamment en menant des activités de suivi, de communication et d'analyse.
6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2019, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après, conformément à la résolution [2466 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a demandé de préparer et d'entamer le retrait graduel et échelonné du personnel de la Mission avant le 15 octobre 2019 afin d'assurer une transition sans heurt. Ces tableaux s'articulent autour de quatre composantes : sécurité et stabilité, affaires politiques et état de droit, droits de l'homme, et appui. Les indicateurs de succès montrent dans quelle mesure l'objectif et les résultats escomptés devront avoir été atteints au 15 octobre 2019, date à laquelle la Mission cessera ses opérations et laissera la place au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), qui entamera ses activités le 16 octobre 2019. Compte tenu du retrait de la Mission prévu d'ici au 31 décembre 2019, le cadre de budgétisation de la composante Appui comprend également des produits liés à la

liquidation administrative effective et efficace de la Mission, entre le 16 octobre 2019 et le 30 juin 2020.

7. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 est analysée pour chaque composante.

8. Le projet de budget de la MINUJUSTH couvre le rapatriement progressif, d'ici au 15 octobre 2019, de 295 membres de la police des Nations Unies et de 700 membres d'unités de police constituées et le retrait progressif de 167 agents recrutés sur le plan international (dont 1 temporaire), 186 agents recrutés sur le plan national, 13 Volontaires des Nations Unies et 38 agents fournis par des gouvernements, ainsi que la liquidation administrative de la Mission, prévue entre le 16 octobre 2019 et le 30 juin 2020.

9. Conformément à la résolution 2466 (2019) du Conseil de sécurité et compte tenu du rapport du Secrétaire général du 1^{er} mars 2019 sur la situation en Haïti, la MINUJUSTH a établi, en collaboration avec le Département de l'appui opérationnel, un plan de retrait des effectifs afin que celui-ci se déroule sans heurts et de manière progressive d'ici à la fin du mandat, le 15 octobre 2019.

10. Pendant la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2019, la MINUJUSTH sera dirigée par un(e) représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général ayant rang de sous-secrétaire général(e), secondé(e) par un(e) représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général/coordonnateur(trice) résident(e)/coordonnateur(trice) de l'action humanitaire (D-2). Les opérations de police civile seront dirigées par le (la) chef de la police civile (D-2). La Division de l'appui à la mission sera dirigée par un(e) chef de l'appui à la mission (D-1) pendant la phase de retrait et de clôture de la mission (jusqu'au 15 octobre) ainsi que pendant la phase de liquidation, qui commencera le 16 octobre. Pendant cette phase, une équipe de liquidation dirigée par un(e) chef de l'appui à la mission/coordonnateur(trice) de la liquidation (D-1) et composée de 40 membres du personnel civil (19 recrutés sur le plan international et 21 recrutés sur le plan national) achèvera la liquidation de la Mission entre le 16 octobre 2019 et le 30 juin 2020.

11. Pendant l'exercice, la MINUJUSTH continuera de mener ses activités depuis son quartier général, à Port-au-Prince. Les équipes mobiles continueront de contribuer à l'exécution du mandat de la Mission dans toutes les régions du pays. Les membres du personnel de police des Nations Unies resteront en poste à plusieurs endroits jusqu'à leur rapatriement, conformément au plan de retrait et en fonction des besoins opérationnels. Quatre unités de police constituées resteront en poste à Port-au-Prince et dans les départements de l'Artibonite et des Nippes. Le nombre de sites sera progressivement réduit à mesure que les membres des unités de police constituées, de la police des Nations Unies et des services organiques seront rapatriés, et le quartier général de la Mission sera provisoirement occupé par le BINUH à partir du 16 octobre en attendant que ses locaux permanents soient mis en place, ainsi que par l'équipe chargée de la liquidation administrative jusqu'au retrait définitif de la Mission.

Cadres de budgétisation axée sur les résultats

12. La MINUJUSTH continuera de s'acquitter de son mandat jusqu'au 15 octobre 2019. Pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, elle donnera la priorité aux réalisations escomptées et aux indicateurs de succès liés aux objectifs de

la stratégie de sortie décrite dans le rapport du Secrétaire général sur la MINUJUSTH (S/2018/241).

Direction exécutive et administration

13. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international				Service mobile	Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2		Total partiel			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Effectif approuvé 2018/19	1	–	2	–	1	4	3	–	7
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de cabinet									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	2	–	–	3	4	–	7
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	1	2	–	–	3	4	–	7
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	–	–	1	1	1	3
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				<i>Total partiel</i>
Section des affaires juridiques									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	1	–	2	2	–	4
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	1	–	–	1	2	–	3
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la gestion de l'information									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la problématique femmes-hommes									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	–	–	1	2	–	3
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la communication stratégique et de l'information									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	2	–	–	2	2	2	6
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	2	–	–	2	2	2	6
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe déontologie et discipline									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2018/19	1	1	11	4	1	18	16	3	37

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel	Total		
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	1	1	9	2	1	14	15	2	31
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	1	1	–	2	2	–	4
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e), SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Administrateurs et agents des services généraux.

14. Au cours de l'exercice 2019/20, les effectifs civils vont progressivement diminuer conformément au plan de retrait des effectifs de la Mission. À la fin du mandat, lorsque les activités organiques devront prendre fin, une équipe de liquidation achèvera la liquidation administrative de la Mission. Dirigée par un(e) chef de l'appui à la mission/coordonnateur(trice) de la liquidation (D-1), cette équipe sera composée de 40 membres du personnel civil (19 recrutés sur le plan international et 21 sur le plan national), dont 4 membres de la direction exécutive et de l'administration. Il sera tenu compte des enseignements tirés des missions récemment fermées et liquidées dans le cadre de la liquidation administrative de la Mission.

15. La liquidation administrative de la Mission consistera en une série d'activités, notamment le règlement d'éventuelles sommes dues aux fournisseurs, à des prestataires de services ou à des membres du personnel ; la gestion et l'information financières ; la cession, y compris la revente, de matériel en coopération avec les autorités en ce qui concerne les droits de douane dus par les titulaires de marché avant que ceux-ci ne récupèrent les biens qu'ils ont achetés et les questions fiscales ; les activités résiduelles liées aux achats, notamment la prorogation des contrats de service selon que de besoin ; la gestion des ressources humaines, notamment le règlement des formalités de départ et des litiges avec les membres du personnel civil ; la gestion de l'environnement ; l'archivage de dossiers de la MINUJUSTH et de la mission que celle-ci a remplacée : la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

16. Afin que la Mission puisse bénéficier des services de juristes et de spécialistes de l'archivage et de la gestion des dossiers, l'équipe de liquidation comprendra les quatre postes ci-après de la Section des affaires juridiques et du Groupe de la gestion de l'information, qui relèvent de la direction exécutive et de l'administration : 1 juriste (P-4), 1 juriste adjoint(e) de 1^{re} classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 1 spécialiste de la gestion de l'information (P-3) et 1 assistant(e) de gestion de l'information (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Composante 1 : sécurité et stabilité

17. La composante Sécurité et stabilité de la MINUJUSTH continuera d'être axée sur les activités visant à appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique de développement 2017-2021 de la Police nationale d'Haïti au moyen du programme de mentorat et de conseil. Son action portera notamment sur les domaines suivants : a) administration de la police et commandement et contrôle ; b) compétences techniques et spécialisées en matière d'encadrement et d'enquête ; c) renforcement des mécanismes de responsabilisation de la Police nationale d'Haïti, y compris

l'Inspection générale ; d) planification stratégique ; e) appui à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la Police nationale d'Haïti ; f) programmes de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

18. Après le rapatriement de trois unités de police constituées au cours de l'exercice 2018/19, quatre unités de police constituées resteront en poste à Port-au-Prince et dans deux autres départements (Artibonite et Nippes) ; elles seront chargées de préserver les progrès accomplis ces dernières années dans le domaine de la sécurité en menant des patrouilles conjointes sur le terrain avec la Police nationale d'Haïti afin de rendre cette dernière plus visible et d'assurer une formation sur le tas visant à améliorer les compétences et les capacités de ses compagnies de maintien de l'ordre. Elles constitueront toujours une capacité d'intervention rapide qui peut, sur demande, aider la Police nationale à maintenir un environnement sûr et stable en Haïti.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Amélioration des conditions de sécurité dans l'ensemble d'Haïti

1.1.1 Diminution du taux d'homicide (nombre de meurtres pour 100 000 habitants) déclaré par la Police nationale d'Haïti (2017/18 : 9,4 ; 2018/19 : 9,3 ; 2019/20 : 9,2)

1.1.2 Diminution du nombre d'enlèvements signalés à la Police nationale d'Haïti dans l'agglomération de Port-au-Prince (2017/18 : 55 ; 2018/19 : 50 ; 2019/20 : 45)

1.1.3 Diminution du nombre d'agents de la Police nationale d'Haïti tués (2017/18 : 5 ; 2018/19 : 4 ; 2019/20 : 3)

1.1.4 Diminution du nombre d'actions de bandes armées signalées dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant (2017/18 : 22 ; 2018/19 : 18 ; 2019/20 : 16)

Produits

- Patrouilles quotidiennes et opérations planifiées et menées conjointement par les unités de police constituées et la Police nationale d'Haïti dans les départements de l'Artibonite, des Nippes et de l'Ouest
- Fourniture, selon que de besoin, d'un appui opérationnel aux unités spécialisées de la Police nationale d'Haïti dans le cadre des opérations spéciales menées dans tout le territoire, en particulier dans les zones sensibles, dans le respect des normes en matière de droits de l'homme
- Fourniture, sur demande, d'un appui logistique à la Police nationale d'Haïti aux fins du maintien de l'ordre, dans le respect des normes en matière de droits de l'homme
- Fourniture, sur demande, de moyens de police d'intervention rapide, notamment d'un groupe d'intervention, pour appuyer les opérations et la mobilité de la Police nationale d'Haïti
- Fourniture, sur demande, d'un appui logistique à la Police nationale d'Haïti en cas d'événements importants, pour assurer la sécurité des principaux sites et installations publics, principalement à Port-au-Prince
- Achèvement des 6 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité lancés pendant les exercices précédents dans les quartiers sensibles de Port-au-Prince, projets qui sont principalement axés sur la formation professionnelle des jeunes, des femmes et des hommes à risque, la génération de revenus, la protection des groupes vulnérables, l'assistance psychosociale et les autorités locales, ainsi que sur l'appui institutionnel à la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion

1.2 Dans le cadre des mesures prioritaires définies dans le Plan stratégique de développement 2017-2021 de la Police nationale d'Haïti, intervention en cas de troubles à l'ordre public, gestion des menaces qui pèsent sur la sécurité dans l'ensemble du pays, maintien d'un degré élevé de professionnalisme et prise en compte des droits de l'homme et de la problématique femmes-hommes, sans l'appui de la communauté internationale

1.2.1 Augmentation du taux d'exécution des activités prévues dans le Plan stratégique de développement 2017-2021 de la Police nationale d'Haïti (2017/18 : 27,6 % ; 2018/19 : 43,0 % ; 2019/20 : 54,0 %)

1.2.2 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale d'Haïti pour 10 000 habitants (2017/18 : 15,7 ; 2018/19 : 16,5 ; 2019/20 : 16,7)

1.2.3 Augmentation du nombre de femmes dans les rangs de la Police nationale d'Haïti (2017/18 : 1 249 ; 2018/19 : 1 400 ; 2019/20 : 1 700)

1.2.4 Augmentation du pourcentage d'agents de la Police nationale d'Haïti déployés en dehors de l'agglomération de Port-au-Prince (2017/18 : 34,2 % ; 2018/19 : 40,0 % ; 2019/20 : 42,0 %)

1.2.5 Augmentation du nombre d'unités de la Police nationale d'Haïti spécialisées dans le maintien de l'ordre, sur les 13 existantes, capables de faire face aux menaces pesant sur la sécurité sans le soutien de la MINUJUSTH (2017/18 : 6 ; 2018/19 : 8 ; 2019/20 : 13)

1.2.6 Augmentation du pourcentage d'opérations de maintien de l'ordre ou de sécurité planifiées et exécutées par la Police nationale d'Haïti sans l'appui de la MINUJUSTH (2017/18 : 95 % ; 2018/19 : 96 % ; 2019/20 : 100 %)

1.2.7 Augmentation du taux d'exécution du budget de la Police nationale d'Haïti, qui est financé par le Gouvernement (2017/18 : 99 % ; 2018/19 : 99,5 % ; 2019/20 : 99,6 %)

Produits

- Fourniture, au quotidien, d'assistance et de conseils aux services des ressources humaines de la Police nationale d'Haïti, notamment pour la conception et la mise en œuvre de campagnes d'information et de sensibilisation, afin d'atteindre le nombre voulu d'élèves agents de police entrant chaque année en première année de formation, y compris dans le secteur pénitentiaire, et d'augmenter le nombre de femmes recrutées
- Fourniture d'un appui en vue d'accroître le nombre de femmes parmi les agents de police, grâce à l'organisation régulière de campagnes d'information, ainsi que par l'intermédiaire de réseaux d'associations et de groupes de femmes
- Fourniture au quotidien d'un accompagnement et d'un appui aux cadres dirigeants de la Police nationale d'Haïti pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de renforcement des capacités
- Fourniture hebdomadaire d'une assistance technique à la Direction des finances et du budget de la Police nationale d'Haïti pour qu'elle continue d'améliorer son système financier et budgétaire, notamment en

affectant des ressources suffisantes à la Direction de l'administration pénitentiaire, et continue d'augmenter les capacités de son système de gestion des approvisionnements

- Fourniture hebdomadaire d'une assistance technique à la Police nationale d'Haïti pour la mise en œuvre de son plan stratégique de développement 2017-2021, y compris pour la conception de plans d'action spécifiques et l'établissement de rapports de suivi
- Fourniture d'une assistance technique à l'Inspection générale de la police nationale pour l'aider à exécuter son plan stratégique de développement pour 2017-2019
- Organisation d'une formation spécialisée à l'intention des membres de la Direction de la planification stratégique de la Police nationale d'Haïti, et fourniture de méthodes et supports de communication visant à promouvoir le plan stratégique de développement 2017-2021 de cette dernière

Facteurs externes

La Police nationale d'Haïti poursuit la mise en œuvre de son plan de développement stratégique 2017-2021 ; elle renforce notamment ses effectifs en recrutant 4 000 policiers (dont 30 % de femmes) d'ici à la fin de 2021. Environ 7 % du budget national est consacré annuellement à la mise en œuvre du plan stratégique de développement de la Police nationale d'Haïti, l'État contribuant ainsi au financement d'un service crucial pour les Haïtiens. Les donateurs continuent d'apporter leur soutien à la police de proximité, à l'amélioration des infrastructures et des moyens logistiques et à leur gestion dans tout le pays (installations et véhicules), ainsi qu'à l'amélioration des systèmes de communication.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (Sécurité et stabilité)

<i>Catégorie de personnel</i>										<i>Total</i>
I. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2018/19										295
Effectif proposé										
<i>Exécution du mandat et retrait</i>										
Au 1 ^{er} juillet 2019										219
<i>Liquidation</i>										
Au 16 octobre 2019										11
Au 30 juin 2020										–
II. Unités de police constituées										
Effectif approuvé 2018/19										700
Effectif proposé										
<i>Exécution du mandat et retrait</i>										
Au 1 ^{er} juillet 2019										560
<i>Liquidation</i>										
Au 16 octobre 2019										140
Au 30 juin 2020										–
III. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA–SSG</i>	<i>D–2–D–1</i>	<i>P–5–P–4</i>	<i>P–3–P–2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			<i>Total</i>	
Effectif approuvé 2018/19	–	2	3	–	1	6	1	–	7	
Effectif proposé										

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Total partiel				
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	2	2	–	1	5	1	–	6
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des activités de la police									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	–	–	1	8	–	9
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	1	–	–	1	8	–	9
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du renforcement des capacités									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	3	9	–	12	1	–	13
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	3	5	–	8	–	–	8
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2018/19	–	2	7	9	1	19	10	–	29
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	2	6	5	1	14	9	–	23
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I-III)									
Effectif approuvé 2018/19	–	2	7	9	1	19	10	–	1 024
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	2	6	5	1	14	9	–	802
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	151
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e), SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 2 : affaires politiques et état de droit

19. La MINUJUSTH continuera d’user de ses bons offices pour établir un dialogue avec un large éventail de parties prenantes au niveau national (pouvoirs publics, société civile (associations de femmes et de jeunes notamment) et secteur privé) et d’encourager les pouvoirs exécutif et législatif à assumer la responsabilité du renforcement des institutions garantes de l’état de droit, notamment celles chargées de questions électorales, et à en rendre compte.

20. Conformément à la stratégie de sortie et en collaboration étroite avec l’équipe de pays, la MINUJUSTH plaidera en faveur de l’adoption et de l’application de textes législatifs clefs, en particulier qui a) étayent la bonne organisation et le bon fonctionnement du système judiciaire en matière de résolution des différends qui alimentent les conflits, comme le Code pénal, le Code de procédure pénale et la loi sur l’administration pénitentiaire ; b) renforcent le fonctionnement des institutions, et visent notamment la réorganisation du Ministère de la justice et de la sécurité publique et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l’harmonisation de la structure de l’École de la magistrature, l’appui à la création d’institutions électorales plus fortes, en particulier du Conseil électoral permanent, et la création des conditions propices au renforcement des institutions de lutte contre la corruption telles que la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif ; c) mettent en avant l’égalité des genres et la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, comme le projet de loi sur l’égalité des sexes et la loi sur la prévention, la sanction et l’élimination des violences faites aux femmes. La MINUJUSTH continuera de conduire des activités ciblées de renforcement des capacités et d’appui consultatif afin de favoriser le bon fonctionnement de la chaîne judiciaire, depuis l’arrestation des suspects par la police jusqu’à l’inculpation des accusés et à leur placement en détention.

21. Des équipes mobiles régulièrement déployées à Port-au-Prince et composées d’experts dans les domaines des affaires politiques, de la justice, du système pénitentiaire, des droits de l’homme et de la lutte contre la violence au sein de la collectivité vérifieront que les autorités locales et la population des neuf départements extérieurs à la capitale peuvent bénéficier des conseils et de l’appui délivrés par la Mission. Ces équipes mobiles travailleront de façon cohérente avec les membres de la police des Nations Unies et les unités de police constituées dans le cadre d’une stratégie d’intégration.

22. La MINUJUSTH favorisera l’application de la partie consacrée à la Direction de l’administration pénitentiaire du plan stratégique de développement 2017-2021 de la Police nationale d’Haïti. À la faveur d’activités de mentorat et du transfert de compétences aux hauts fonctionnaires de la Direction, les spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUJUSTH et des membres du personnel fourni par des gouvernements continueront d’apporter une aide axée sur le développement organisationnel, la sûreté des prisons, l’amélioration des conditions de détention, l’administration et la gestion tenant compte de la problématique femmes-hommes, ainsi que le renforcement de l’autonomie budgétaire de la Direction. La MINUJUSTH aidera également la Direction à élaborer et à mettre en place un plan de recrutement et de formation dans la perspective du renforcement de ses effectifs.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Renforcement des institutions garantes de l’état de droit grâce à l’amélioration de la gouvernance

2.1.1 Élaboration, approbation par les deux chambres du Parlement et promulgation par le Président d’une loi électorale

Produits

- Organisation d'échanges hebdomadaires avec les autorités compétentes, les partis politiques, les représentants de la société civile (notamment d'associations de femmes) et les organismes et programmes des Nations Unies
- Organisation, avec le Gouvernement, de réunions mensuelles de sensibilisation et de coordination devant aboutir à la mise en place d'un comité de direction et de contrôle chargé d'harmoniser les interventions et les investissements dans le domaine de l'état de droit, l'objectif étant d'assister le Gouvernement dans l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce qu'il soit pleinement autonome
- Fourniture, selon que de besoin et en collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement, de conseils techniques et politiques en matière électorale visant à faciliter l'adoption d'une loi instaurant un Conseil électoral permanent professionnel et indépendant et le renforcement d'un cadre réglementaire qui permette la tenue d'élections crédibles dans les délais voulus et prévoit notamment des dispositifs transparents de règlement des différends électoraux
- Communication régulière, aux hauts responsables de la Mission et à l'équipe de pays des Nations Unies, de données d'analyse relatives à la rationalisation des activités techniques et politiques, l'objectif étant de renforcer les capacités nationales et l'appropriation par le pays des processus électoraux
- Mission de bons offices et assistance technique aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan de développement dans le domaine de l'état de droit assorti d'indicateurs et d'une stratégie de transition
- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de réunions de coordination rassemblant hauts responsables et spécialistes en vue de l'élaboration et de l'adoption d'une stratégie de transition réaliste et compatible avec les priorités du Gouvernement haïtien
- Mise au point, avec la pleine participation du Gouvernement haïtien, d'une stratégie d'exécution de la transition pour la MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies
- Appui à l'élaboration de campagnes internes et publiques d'information et de sensibilisation visant à améliorer le fonctionnement du système judiciaire et l'accès à la justice et à limiter les périodes de détention provisoire prolongées

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.2 Amélioration du fonctionnement des principales institutions judiciaires, des organes de contrôle et des mécanismes nationaux d'aide juridictionnelle qui luttent contre la détention provisoire prolongée

2.2.1 Augmentation de 50,0 % du nombre d'affaires traitées dans des délais raisonnables par les procureurs dans la juridiction modèle de Port-au-Prince (2017/18 : 695 ; 2018/19 : 800 ; 2019/20 : 1 200)

2.2.2 Diminution du pourcentage de la population carcérale placée en détention provisoire pour une période de plus de deux ans dans la juridiction modèle de Port-au-Prince (2017/18 : 50,4 % ; 2018/19 : 40,0 % ; 2019/20 : 15,0 %)

2.2.3 Augmentation de 50,0 % du nombre d'affaires classées par les juges d'instruction dans la juridiction modèle de Port-au-Prince (2017/18 : 600 ; 2018/19 : 750 ; 2019/20 : 1 125)

2.2.4 Augmentation de 60,0 % du nombre d'affaires pénales jugées par la juridiction modèle de Port-au-Prince (2017/18 : 420 ; 2018/19 : 609 ; 2019/20 : 975)

Produits

- Fourniture d'un appui dans le cadre de réunions mensuelles et de conseils techniques aux fins de l'élaboration et de l'adoption d'une loi organique sur le Ministère de la justice et de la sécurité publique,

ainsi que de la création d'un groupe de travail conjoint permanent du Ministère et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire chargé de délimiter clairement les attributions de chacun de ces organes

- Fourniture d'un appui et de conseils techniques dans le cadre de réunions mensuelles avec le bureau d'inspection du Parquet du Ministère de la justice et de la sécurité publique portant sur la planification des inspections, la communication d'informations à leur sujet et les activités de suivi y afférentes
- Fourniture d'un appui au Ministère de la justice et de la sécurité publique et au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire afin qu'ils puissent poursuivre l'application de leur politique en faveur de l'égalité des genres et le renforcement des capacités de lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre
- Appui à la mise sur pied d'un dispositif public d'aide juridictionnelle
- Appui aux activités des organes de contrôle (Direction de l'inspection judiciaire du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et Inspection judiciaire du Ministère de la justice et de la sécurité publique) dans l'optique de faciliter la conduite d'inspections sur tout le territoire haïtien
- Achèvement de la construction ou de la remise en état d'un tribunal

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.3 Exécution, par la Direction de l'administration pénitentiaire, de tâches de gestion essentielles

2.3.1 Diminution du nombre annuel de décès pour 1 000 détenus (2018/19 : 16 ; 2019/20 : 10)

2.3.2 Augmentation du nombre d'établissements pénitentiaires offrant des services de santé fonctionnels aux détenus (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 9)

2.3.3 Augmentation du nombre d'agents de la Direction de l'administration pénitentiaire recrutés dans le cadre d'une procédure spéciale, l'objectif étant de recruter 941 nouveaux agents pour répondre aux besoins en personnel de la Direction d'ici à 2021 (2018/19 : 94 ; 2019/20 : 300)

2.3.4 Augmentation du nombre d'établissements pénitentiaires ayant obtenu de la Direction de l'administration pénitentiaire une certification attestant qu'ils peuvent fonctionner sans l'aide à plein temps d'acteurs internationaux (MINUJUSTH ou autres) (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 9)

Produits

- Fourniture d'un appui et de conseils techniques à la Direction de l'administration pénitentiaire aux fins de la mise en œuvre de son plan visant à améliorer les soins médicaux dispensés aux détenus
- Fourniture d'un appui technique à la Police nationale d'Haïti et à la Direction de l'administration pénitentiaire aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de recrutement et de formation ciblée et adaptée aux besoins du personnel pénitentiaire
- Fourniture d'un appui à la Direction de l'administration pénitentiaire aux fins de la certification de 9 prisons haïtiennes capables de fonctionner sans un encadrement à plein temps d'acteurs internationaux

Facteurs externes

Le Gouvernement prend en main le renforcement à long terme des institutions. Point essentiel, le Gouvernement et le pouvoir législatif s'engagent à renforcer le système judiciaire et à respecter son indépendance, notamment en mettant à disposition les ressources nécessaires au fonctionnement du Ministère de la justice et de la sécurité publique et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et en adoptant de grands textes de loi (projet de loi pénale, projet de Code de procédure pénale, loi sur l'aide juridictionnelle, loi sur les prisons, etc.).

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Affaires politiques et état de droit)

<i>Catégorie de personnel</i>									<i>Total</i>
I. Personnel fourni par des gouvernements									
Effectif approuvé 2018/19									38
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019									38
Liquidation									
Au 16 octobre 2019									2
Au 30 juin 2020									–
<hr/>									
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
<hr/>									
<i>II. Personnel civil</i>	<i>SGA–SSG</i>	<i>D-2–D-1</i>	<i>P-5–P-4</i>	<i>P-3–P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
<hr/>									
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	1	–	1	3	2	–	5
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	1	1	–	–	2	2	–	4
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service des affaires politiques et de l'état de droit									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	–	–	–	1	2	–	3
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	1	–	–	–	1	2	–	3
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la coordination avec les acteurs politiques									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	2	–	–	2	2	–	4
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	2	–	–	2	1	–	3
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de l'analyse politique et de la communication de l'information									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	2	1	–	3	–	–	3
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	2	1	–	3	–	–	3

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Total partiel				
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section de la juridiction modèle									
Effectif approuvé 2018/19	-	-	1	1	-	2	3	-	5
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	-	-	1	1	-	2	2	-	4
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe d'appui aux institutions									
Effectif approuvé 2018/19	-	-	1	1	-	2	4	-	6
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	-	-	1	1	-	2	4	-	6
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section de l'administration pénitentiaire									
Effectif approuvé 2018/19	-	-	2	1	-	3	4	-	7
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	-	-	2	1	-	3	4	-	7
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe des équipes mobiles									
Effectif approuvé 2018/19	-	-	1	1	-	2	13	-	15
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	-	-	1	1	-	2	12	-	14
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe de la lutte contre la violence de proximité									
Effectif approuvé 2018/19	-	-	1	1	1	3	7	-	10
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	-	-	1	1	1	3	4	-	7
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2						
Total partiel (personnel civil)										
Effectif approuvé 2018/19	–	2	11	6	2	21	37	–	58	
Effectif proposé										
Exécution du mandat et retrait										
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	2	11	6	1	20	31	–	51	
Liquidation										
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total (I-II)										
Effectif approuvé 2018/19	–	2	11	6	2	21	37	–	96	
Effectif proposé										
Exécution du mandat et retrait										
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	2	11	6	1	20	31	–	89	
Liquidation										
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	2	
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e), SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : droits de l'homme

23. La composante Droits de l'homme mènera des activités dans les trois domaines ci-après, qui sont alignés sur les objectifs de la stratégie de sortie : a) le renforcement du respect des mécanismes de défense des droits de l'homme par l'État ; b) le développement des capacités de l'Office de la protection du citoyen ; c) le renforcement de la capacité des organisations de la société civile de promouvoir et de protéger les droits de l'homme en Haïti. Elle continuera de concentrer son action sur le renforcement du professionnalisme, de la responsabilité et du respect des droits de l'homme dans les institutions policières, judiciaires et pénitentiaires.

24. Conformément à la stratégie de sortie, la MINUJUSTH s'efforcera d'accroître l'engagement d'Haïti en faveur des droits de l'homme, notamment en encourageant le Gouvernement à adopter un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations formulées par divers mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme. Conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris), l'Office de la protection du citoyen se dotera des capacités nécessaires pour veiller, en toute indépendance, à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes et assurera un véritable rôle de surveillance du respect de la Constitution et des lois nationales.

25. La MINUJUSTH transférera progressivement ses fonctions d'appui en matière de droits de l'homme aux institutions publiques et aux organisations de la société civile haïtiennes. Elle apportera également une assistance et un appui techniques aux organisations de la société civile menant des activités liées aux droits de l'homme. La composante Droits de l'homme continuera de suivre la situation des droits de l'homme en Haïti ainsi que de mener des enquêtes et des analyses à ce sujet et d'en rendre compte, notamment en mettant en évidence les caractéristiques et les tendances

observées en ce qui concerne les violations, et conseillera les autorités sur les stratégies et mesures à mettre en œuvre pour que les auteurs ayant commis ou commettant des violations ne demeurent pas impunis. Des membres du personnel de la composante intégreront les équipes mobiles de la Mission pour assurer un suivi conjoint en cas de besoin. La MINUJUSTH renforcera l'action en faveur des droits de l'homme dans le cadre d'activités liées aux programmes consistant à appuyer les organisations locales de la société civile qui veillent au respect des droits de l'homme, notamment en leur offrant des formations et un appui logistique et technique.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.1 Fonctionnement en toute indépendance de l'Office de la protection du citoyen, qui défend les citoyens dont les droits ont été violés

3.1.1 Maintien du plein respect (statut A) par l'Office de la protection du citoyen des normes internationales relatives aux activités des institutions nationales de défense des droits de l'homme et de sa capacité structurelle à fonctionner de manière efficace et indépendante, conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris)

Produits

- Organisation, par les hauts responsables de la Mission, d'au moins 1 action de sensibilisation et de mobilisation auprès de représentants du pouvoir exécutif, en faveur de l'indépendance structurelle de l'Office de la protection du citoyen, notamment de l'allocation d'un budget stable et prévisible et de la désignation des membres de sa direction
- Suivi mensuel, avec l'Office de la protection du citoyen, des allégations de violations des droits de l'homme

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Respect, par les autorités nationales, des obligations internationales qui leur incombent en matière de droits de l'homme, notamment celles leur imposant d'amener les auteurs de violations de ces droits à répondre de leurs actes et de faire rapport aux organes conventionnels compétents

3.2.1 Établissement d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme

Produits

- Réunions mensuelles avec le Comité interministériel des droits de la personne et conduite, par les hauts responsables de la Mission, d'au moins 1 action de sensibilisation et de mobilisation auprès du pouvoir exécutif
- Fourniture d'une assistance technique consistant à faciliter l'organisation de 1 formation officielle à l'intention de 2 organisations de la société civile aux fins du renforcement de leurs capacités en matière de sensibilisation et de communication de l'information aux mécanismes de défense des droits de l'homme

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Conduite, par les organisations de la société civile, notamment celles qui représentent les femmes, d'activités de sensibilisation auprès des autorités haïtiennes visant à promouvoir et à protéger les droits de la personne et habilitation de ces organisations à porter les allégations de violation des droits de l'homme à l'attention des autorités judiciaires ou administratives compétentes

3.3.1 Nombre de rapports parallèles établis par des organisations de la société civile et présentés aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme (2018/19 : 3 ; 2019/20 : 2)

Produits

- Mise en œuvre de 2 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité à l'appui des organisations locales de la société civile qui surveillent les violations des droits de l'homme
- Organisation et exécution d'au moins 1 atelier de formation sur la surveillance, les enquêtes et l'établissement de rapports à l'intention des organisations de la société civile

Facteurs externes

Le Gouvernement nomme un coordonnateur ou une coordonnatrice de haut niveau chargé(e) d'assurer le bon fonctionnement du Comité interministériel des droits de la personne. Cette nomination cruciale est attendue depuis le début de 2015. Les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile commencent à s'affranchir des influences politiques et renforcent leurs compétences en matière de suivi et d'analyse, de sorte à pouvoir communiquer en toute transparence des informations concernant la situation des droits de l'homme dans le pays. Ces entités manifestent également leur volonté de promouvoir les normes internationales en matière de droits de l'homme auprès des trois branches du pouvoir.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (Droits de l'homme)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international^a</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Total partiel</i>				
Service des droits de l'homme									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	4	4	–	9	9	3	21
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	1	2	2	–	5	8	2	15
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	4	4	–	9	9	3	21
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	1	2	2	–	5	8	2	15
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e), SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Y compris 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-5.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : appui

26. Pendant l'exercice 2019/20, la composante Appui continuera de fournir des services efficaces et efficients à la Mission afin de l'aider à s'acquitter de son mandat jusqu'au 15 octobre 2019. Ensuite, conformément au plan de fermeture de la Mission, dont la direction a convenu avec le Siège, ainsi qu'au plan de cession des actifs, établi

en consultation avec le Centre de services mondial, la composante Appui se concentrera sur les tâches liées à la fermeture restant à accomplir en vue du retrait définitif de la Mission d'ici à la fin de 2019.

27. Les activités d'appui liées au retrait des effectifs et à la fermeture de la Mission comprendront notamment la fermeture des camps et d'autres locaux, la cessation de biens et de stocks, le rapatriement du personnel en tenue, la cessation de service des membres du personnel civil, la clôture des contrats et le règlement d'autres obligations financières.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

4.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2017/18 : $\geq 43,0$ % ; 2018/19 : $\geq 90,0$ % ; 2019/20 : $\geq 90,0$ %)

4.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017/18 : 8,3 % ; 2018/19 : 11,0 % ; 2019/20 : 23,0 %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 30,0 % ; 2018/19 : 32,0 % ; 2019/20 : 32,0 %)

4.1.4 Note globale sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2017/18 : 56,0 % ; 2018/19 : 100,0 % ; 2019/20 : 100,0 %)

4.1.5 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : $\geq 99,0$ % ; 2018/19 : 85 % ; 2019/20 : 85,0 %)

4.1.6 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 65,0 % ; 2018/19 : 100,0 % ; 2019/20 : 100,0 %)

4.1.7 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2017/18 : $\geq 1\ 347$; 2018/19 : $\geq 1\ 800$; 2019/20 : $\geq 1\ 800$)

4.1.8 Pourcentage, au 30 juin, de membres du contingent dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2017/18 : 100,0 % ; 2018/19 : 100,0 % ; 2019/20 : 100,0 %)

4.1.9 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : $\geq 99,7$ % ; 2018/19 : $\geq 95,0$ % ; 2019/20 : $\geq 95,0$ %)

Produits

Amélioration des services

- Application de mesures de protection de l'environnement dans tous les sites dont la Mission se retire, notamment collecte et élimination, selon des modalités respectueuses de l'environnement, des déchets dangereux ou non générés par la Mission et remise de tous les sites dans leur état d'origine
- Regroupement de tous les membres du personnel et du matériel de la MINUJUSTH dans un site, à savoir la Base logistique, qui sert de quartier général à la Mission, l'objectif étant de faciliter le rapatriement du personnel en tenue, la cessation de service des membres du personnel et la cession du matériel, qui doivent se faire de manière efficace et méthodique

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 1 hélicoptère pendant 2 mois et demi
- Exécution de 140 heures de vol prévues au total pour l'ensemble des services, dont le transport de passagers, le fret et les missions d'évacuation sanitaire primaire et secondaire
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 1 hélicoptère

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et de communication de l'information concernant un budget de 49,5 millions de dollars
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la MINUJUSTH, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU
- Destruction, dans le respect des normes de sécurité, d'environ 4 000 boîtes contenant des dossiers caducs
- Transfert, dans le respect des normes de sécurité et conformément aux normes relatives aux archives et à la gestion des dossiers, des documents de la MINUJUSTH (et des derniers documents de la MINUSTAH) qui doivent être conservés au Siège
- Transfert, en coordination avec le Bureau de l'informatique et des communications, des contenus numériques de la MINUJUSTH afin que le BINUH puisse y avoir accès
- Règlement par les équipes chargées du budget et des finances, avec l'appui du Siège et du Bureau d'appui commun de Koweït, des sommes dues à des fournisseurs ou à des membres du personnel (environ 1 150 postes au moment de l'établissement du présent rapport)

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 366 civils (167 agents recrutés sur le plan international, 186 agents recrutés sur le plan national et 13 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui direct en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, les formalités de cessation de service et de départ, et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 200 membres du personnel civil, soit 75 agents recrutés sur le plan international et 125 sur le plan national)
- Organisation, avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies, de la communauté diplomatique et du secteur privé, de 2 salons de l'emploi à l'intention du personnel recruté sur le plan national
- Transfert, avec l'appui du Siège, des membres du personnel recruté sur le plan international dans d'autres missions

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Entretien et remise en état de 4 sites utilisés par des unités de police constituées et de 12 locaux utilisés par la Police des Nations Unies et par des membres du personnel civil

- Services d'assainissement pour tous les locaux, notamment l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets
- Exploitation et entretien de 2 stations de purification de l'eau et de 2 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien de 2 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Entretien et préparation de 22 sites en Haïti en vue de leur restitution
- Liquidation d'immobilisations corporelles (nombre estimé : 12 000, stocks compris) d'un coût d'acquisition estimé à 78 millions de dollars au total, qui seront transférées à d'autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies, vendues, détruites ou données au Gouvernement du pays hôte et à des organisations non gouvernementales

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 2 037 517 litres de carburant (91 460 pour les opérations aériennes, 126 056 pour les transports terrestres et 1 820 001 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et des lubrifiants

Communications et informatique

- Fourniture de 150 radios portatives, 50 radios mobiles pour véhicules et 3 radios fixes
- Services d'appui et de maintenance pour un réseau satellitaire composé d'une station terrienne principale permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Services d'appui et de maintenance pour 1 microterminal VSAT, 1 central téléphonique et 9 liaisons hertziennes
- Services d'appui et de maintenance pour 20 répéteurs-émetteurs à haute fréquence, 4 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence et 3 sites de répéteurs TETRA
- Fourniture de 382 ordinateurs et de 50 imprimantes pour un effectif moyen de 613 utilisateurs civils et en tenue, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs
- Services d'appui et de maintenance du réseau sans fil

Services médicaux

- Exploitation et maintenance d'une clinique de niveau I et de postes de soins d'urgence et de premiers secours à Port-au-Prince qui dispensent des soins à tout le personnel de la MINUJUSTH et au personnel d'autres organismes des Nations Unies
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble des sites des Nations Unies, y compris vers un hôpital de niveau III dans 1 site
- Exploitation et maintenance de centres offrant à l'ensemble du personnel de la Mission des services confidentiels de consultation et de dépistage du VIH
- Programme de sensibilisation au VIH/sida, notamment au moyen de la communication d'informations entre collègues, pour l'ensemble du personnel de la mission

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 3,5 millions de dollars
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 995 militaires et policiers (295 membres de la police des Nations Unies, 700 membres d'unités de police constituées) et de 38 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Vérification, inspection et contrôle du matériel appartenant aux contingents et des services relevant du soutien logistique autonome destinés aux membres d'unités de police constituées
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 980 membres d'unités de police constituées
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et de prestations pour un effectif moyen de 1 262 policiers (282 membres de la police des Nations Unies et 980 membres d'unités de police constituées) et de 38 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, policier et civil (formation, prévention, suivi, répression disciplinaire)

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 326 véhicules appartenant à l'ONU (210 véhicules légers, 52 véhicules à usage spécial, 3 ambulances, 9 véhicules blindés et 52 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages)
- Fourniture de services de transport et de navette pour les déplacements du personnel (agents recrutés sur les plans national et international) et des membres de la police des Nations Unies sur l'ensemble du territoire de Port-au-Prince, notamment les services de navettes locales entre le domicile et le lieu de travail (personnel recruté sur le plan national) ainsi que les déplacements ordinaires entre les locaux des Nations Unies à Port-au-Prince et vers les prestataires locaux de soins médicaux, s'il y a lieu

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la Mission
- Fourniture d'une protection rapprochée, 24 heures sur 24, aux responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite
- Évaluations de la sécurité des sites de la Mission
- Organisation de 40 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence pour l'ensemble du personnel de la Mission
- Initiation aux questions de sécurité et organisation de formations et d'exercices incendie pour tous les nouveaux membres du personnel
- Réalisation d'environ 700 enquêtes par an, notamment concernant les accidents de la route et les incidents mineurs et majeurs, et collecte d'éléments dans les affaires de faute

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire, des cas de force majeure, des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice et le non-respect par le Gouvernement du pays hôte des dispositions de l'accord sur le statut des forces.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Section de la sécurité									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	3	27	31	37	–	68
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	–	2	21	23	34	–	57
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	1	3	1	6	4	–	10
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	1	1	2	1	5	4	–	9
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	1	1	–	–	2	1	–	3
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la gestion des opérations et des ressources									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	5	3	20	28	25	2	55
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	4	2	17	23	23	–	46
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	1	1	4	6	5	–	11
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la gestion de la prestation de services									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	5	3	13	21	25	2	48
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	5	2	11	18	25	–	43
Liquidation									
Au 16 octobre 2019	–	–	1	–	1	2	1	–	3
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	3	4	7	14	23	3	40
Effectif proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	–	2	3	5	10	22	2	34

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			
<i>Liquidation</i>									
Au 16 octobre 2019	–	–	1	1	5	7	12	–	19
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	15	16	68	100	114	7	221
<i>Effectif proposé</i>									
<i>Exécution du mandat et retrait</i>									
Au 1 ^{er} juillet 2019	–	1	12	11	55	79	108	2	189
<i>Liquidation</i>									
Au 16 octobre 2019	–	1	4	2	10	17	19	–	36
Au 30 juin 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e), SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Administrateurs et agents des services généraux.

28. Afin que la MINUJUSTH soit dotée des ressources humaines nécessaires pour mener à bien les activités de liquidation décrites au paragraphe 14 ci-dessus, notamment dans les domaines de la gestion financière, des achats, de la gestion des biens, de la gestion de l'environnement, des ressources humaines et de la cession du matériel, l'équipe de liquidation proposée comprendra 36 membres du personnel de la composante Appui (1 D-1, 4 P-4, 2 P-3, 10 agents du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 18 agents des services généraux).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses prévues					Variation	
	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Exécution du mandat et retrait (1 ^{er} juillet- 15 octobre 2019)	Liquidation (16 octobre 2019-30 juin 2020)	Total (2019/20)	Montant	Pourcentage
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	–	–	–	–	–	–	–
Contingents	–	–	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	12 131,4	15 485,1	5 776,0	–	5 776,0	(9 709,1)	(62,7)
Unités de police constituées	21 776,6	28 456,9	9 726,4	–	9 726,4	(18 730,5)	(65,8)
Total partiel	33 908,0	43 942,0	15 502,4	–	15 502,4	(28 439,6)	(64,7)
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	14 676,3	29 873,4	8 584,7	4 397,0	12 981,7	(16 891,7)	(56,5)
Personnel recruté sur le plan national	3 894,1	8 092,4	1 696,2	291,2	1 987,4	(6 105,0)	(75,4)
Volontaires des Nations Unies	143,9	768,4	107,1	30,7	137,8	(630,6)	(82,1)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 124,0	259,2	93,2	1 953,0	2 046,2	1 787,0	689,4
Personnel fourni par des gouvernements	1 330,5	2 146,2	303,5	92,2	395,7	(1 750,5)	(81,6)
Total partiel	27 168,8	41 139,6	10 784,7	6 764,1	17 548,8	(23 590,8)	(57,3)
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	224,3	331,6	33,0	17,3	50,3	(281,3)	(84,8)
Voyages officiels	1 053,5	1 379,3	952,8	293,2	1 246,0	(133,3)	(9,7)
Installations et infrastructures	8 733,2	12 689,4	3 345,9	3 279,4	6 625,3	(6 064,1)	(47,8)
Transports terrestres	1 269,4	1 844,3	357,1	66,5	423,6	(1 420,7)	(77,0)
Opérations aériennes	3 519,0	5 641,6	906,0	–	906,0	(4 735,6)	(83,9)
Opérations maritimes ou fluviales	9,2	–	–	–	–	–	–
Communications et informatique	3 166,8	4 810,1	1 463,2	191,8	1 655,0	(3 155,1)	(65,6)
Santé	550,5	630,5	45,7	–	45,7	(584,8)	(92,8)
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	7 736,5	7 947,5	919,0	4 528,0	5 447,0	(2 500,5)	(31,5)

Catégorie de dépenses	Dépenses prévues					Variation	
	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Exécution du mandat et retrait (1 ^{er} juillet- 15 octobre 2019)	Liquidation (16 octobre 2019-30 juin 2020)	Total (2019/20)	Montant	Pourcentage
Projets à effet rapide	472,0	1 100,0	–	–	–	(1 100,0)	(100,0)
Total partiel	26 734,4	36 374,3	8 022,7	8 376,2	16 398,9	(19 975,4)	(54,9)
Total brut	87 811,2	121 455,9	34 309,8	15 140,3	49 450,1	(72 005,8)	(59,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	2 705,1	4 258,6	934,5	477,6	1 412,1	(2 846,5)	(66,8)
Total net	85 106,1	117 197,3	33 375,3	14 662,7	48 038,0	(69 159,3)	(59,0)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–
Total	87 811,2	121 455,9	34 309,8	15 140,3	49 450,1	(72 005,8)	(59,3)

B. Contributions non budgétisées

29. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	885,6
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	885,6

^a Valeur estimative des dispenses de taxes de décollage/d'aéroport et des droits d'atterrissage ainsi que des terres et bâtiments mis à disposition par le Gouvernement.

C. Taux de vacance

30. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	Taux effectif 2017/18	Taux budgétisé 2018/19	Projection 2019/20
Militaires et personnel de police			
Police des Nations Unies	22,0	12,0	4,4
Unités de police constituées	5,8	1,0	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	8,3	11,0	23,0
Personnel recruté sur le plan national			

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2017/18</i>	<i>Taux budgétisé 2018/19</i>	<i>Projection 2019/20</i>
Administrateurs recrutés sur le plan national	12,8	11,0	25,4
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,1	5,0	21,9
Volontaires des Nations Unies	33,3	14,0	68,8
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	10,5	5,0	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

31. Les taux de vacance prévus pour l'exercice 2019/20 correspondent au taux d'occupation effectif moyen. Comme suite aux observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/73/755/Add.6, par. 24), les taux de vacance prévus tiennent également compte du plan de retrait des effectifs, tels que décrits dans les tableaux 1 à 5 ci-dessus.

32. Le taux de vacance prévu pour le personnel de police des Nations Unies tient compte du taux d'occupation effectif moyen pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2019 et du maintien en fonction de 11 membres de la police des Nations Unies jusqu'au 31 décembre 2019, c'est-à-dire jusqu'à la fin du processus de recrutement du personnel de police des Nations Unies qui sera déployé auprès du BINUH. Le taux de vacance prévu pour le personnel civil tient compte des taux de vacance moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours et du déploiement prévu d'une équipe de liquidation composée de 40 membres du personnel civil. La durée de la période de liquidation est fonction des difficultés rencontrées par la MINUJUSTH pour mener à bien les activités de liquidation, compte tenu du caractère imprévisible de la situation en matière de sécurité, qui est lié aux troubles politiques qui secouent Haïti.

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

33. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 1 551 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>	
	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	1 049,3	1 049,3
Soutien logistique autonome	501,9	501,9
Total	1 551,2	1 551,2

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
--	--------------------	---------------------------------	-------------------------------

A. Facteurs applicables à la zone de la Mission

Contraintes du milieu 1,10 1^{er} octobre 2016 7 septembre 2016

Catégorie de dépenses	Montant prévu	
	Unités de police constituées	
		Total
Usage opérationnel intensif	1,70	1 ^{er} octobre 2016 7 septembre 2016
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,90	1 ^{er} octobre 2016 7 septembre 2016
B. Facteurs applicables aux pays d'origine		
Différentiel de transport	1,50-5,75	

E. Formation

34. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	–
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	8,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	3,6
Total	11,6

35. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2019/20, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel recruté sur le plan national			Personnel de police		
	Nombre effectif 2017/18	Nombre prévu 2018/19	Nombre proposé 2019/20	Nombre effectif 2017/18	Nombre prévu 2018/19	Nombre proposé 2019/20	Nombre effectif 2017/18	Nombre prévu 2018/19	Nombre proposé 2019/20
Formation interne	466	354	75	322	512	125	308	112	35
Formation externe ^a	66	25	–	1	19	–	2	–	–
Total	532	379	75	323	531	125	310	112	35

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

36. Au cours de l'exercice 2019/20, le nombre d'activités de formation diminuera, la MINUJUSTH étant censée fermer le 15 octobre 2019. Celle-ci accordera la priorité aux activités de formation dans le cadre desquelles les membres du personnel, en particulier ceux recrutés sur le plan national, peuvent s'approprier des outils et des connaissances utiles leur permettant d'optimiser leurs chances de trouver un emploi après la clôture. La Mission organisera des ateliers sur de multiples sujets,

notamment : a) l'utilisation d'Inspira (la plateforme de l'Organisation des Nations Unies consacrée à l'emploi) ; b) l'établissement d'une notice personnelle ; c) les techniques d'entretien employées lors des entretiens axés sur les compétences et les techniques plus classiques ; d) la gestion des fichiers de candidats, l'objectif étant de permettre aux membres du personnel de comprendre les complexités de ce système et les principes qui le sous-tendent, car celui-ci est le fondement de la plupart des recrutements à l'ONU. Elle mènera aussi des activités de formation sur divers sujets, tels que Microsoft Office (Word, Excel et PowerPoint), les langues, la gestion de la performance, l'entrepreneuriat et les compétences en matière d'encadrement.

F. Programmes de lutte contre la violence de proximité

37. Les dépenses liées aux programmes de lutte contre la violence de proximité s'établissent comme suit à partir de l'exercice 2017/18 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant effectif (2017/18)</i>	<i>Montant approuvé (2018/19)</i>	<i>Montant proposé (2019/20)</i>
Fournitures, services et matériel divers			
Partenaires d'exécution et subventions	3 634,2	4 000,0	-
Total	3 634,2	4 000,0	-

38. Dans le contexte du retrait et de la liquidation de la MINUJUSTH, aucune ressource n'est demandée pour de nouveaux programmes de lutte contre la violence de proximité pour l'exercice 2019/20. La Mission s'efforcera d'achever les programmes lancés au cours des exercices précédents dans les domaines de l'état de droit, de la police et des droits de la personne au niveau local et de transférer, sans heurt, ses fonctions consultatives à son successeur, le BINUH. Celui-ci a notamment pour mandat de mettre au point une approche inclusive associant tous les secteurs de la société en vue de réduire la violence de proximité, et en particulier la violence des gangs. La MINUJUSTH continuera de collaborer avec la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion à un programme de gestion des armes et des munitions, à des activités de lutte contre la violence de proximité et à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la violence des gangs. Dans le cadre du processus de transition, elle continuera également de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires opérationnels pour faire en sorte que tous les programmes soient achevés avant la fin de son mandat.

G. Autres activités relatives aux programmes

39. Les dépenses liées aux autres activités relatives aux programmes s'établissent comme suit à partir de l'exercice 2017/18 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
2017/18 (montant effectif)	3 480,6
2018/19 (montant approuvé)	2 663,5
2019/20 (montant proposé)	-

40. Dans le contexte du retrait et de la liquidation de la MINUJUSTH, aucune ressource n'est demandée pour d'autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2019/20. Conformément à la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité, l'équipe de pays des Nations Unies assumera, à compter du 15 octobre 2019, les fonctions de soutien technique et d'appui aux programmes jusque-là assumées par la Mission. À cet égard, au cours de l'exercice 2019/20, la MINUJUSTH s'efforcera d'achever la mise en œuvre des activités relatives aux programmes qui avaient été entamées au cours des exercices précédents et d'assurer une transition sans heurt avec l'équipe de pays des Nations Unies. Depuis sa création, elle a mené d'autres activités relatives aux programmes en partenariat étroit avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, qui est son principal partenaire d'exécution, et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

41. La mise en œuvre des activités relatives aux programmes est en cours et se poursuivra ; elle devrait être achevée à la fin de la période couverte par le mandat ou vers la fin de celle-ci. Ces programmes sont principalement axés sur des domaines critiques du mandat de la MINUJUSTH, tels que l'appui à la police nationale, le système pénitentiaire, les droits de la personne et le soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Des activités résiduelles devraient être menées après la fin du mandat de la Mission en vue de mettre un terme à ces programmes. Des ressources sont notamment demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des voyages officiels pour faciliter la liquidation des activités relatives aux programmes, qui comprendront la réception et le traitement des rapports sur les activités de fond et des rapports financiers et le recouvrement des soldes non utilisés. Pour favoriser la liquidation des programmes, les partenaires d'exécution ont été invités à présenter les rapports financiers concernant ces projets avant le 15 décembre 2019. D'autres activités relatives aux programmes, qui, selon les dirigeants de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies, n'auraient probablement pas été achevées avant la fin de la période de liquidation, en raison essentiellement de la situation politique et des conditions de sécurité peu favorables, ont été annulées.

H. Projets à effet rapide

42. On trouvera ci-après une comparaison des dépenses liées aux projets à effet rapide pour les exercices les plus récents.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2017/18 (effectif)	472,0	11
2018/19 (approuvé)	1 100,0	26
2019/20 (proposé)	–	–

43. Dans le contexte du retrait et de la liquidation de la MINUJUSTH, aucune ressource n'est demandée pour des projets à effet rapide pour l'exercice 2019/20. Au lieu de cela, la Mission s'efforcera de mener à leur terme les projets à effet rapide lancés au cours des exercices précédents. Conformément au plan de retrait assorti d'objectifs, il s'agit notamment de projets axés sur la sécurité, l'énergie, l'eau, l'assainissement et la réhabilitation qui visent à appuyer la Direction de l'administration pénitentiaire et sont menés à la prison de Jérémie, au pénitencier national du département de l'Ouest et à la prison pour femmes de Cabaret ainsi que de projets concernant la fourniture de matériel de sécurité aux établissements pénitentiaires.

III. Analyse des variations¹

44. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(9 709,1)	(62,7 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

45. La diminution des ressources demandées s'explique par le retrait échelonné du personnel de police des Nations Unies dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, auxquels il est procédé en application de la résolution 2466 (2019) du Conseil de sécurité. Afin d'assurer la continuité de l'appui à la police nationale tant que le recrutement du personnel de police des Nations Unies qui sera déployé auprès du BINUH n'est pas terminé, les prévisions de dépenses couvrent le maintien en fonction jusqu'au 31 décembre 2019 de 11 membres du personnel de police des Nations Unies en poste à la MINUJUSTH.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(18 730,5)	(65,8 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

46. La diminution des ressources demandées s'explique par le retrait échelonné de l'ensemble des unités de police constituées d'ici au 15 octobre 2019 dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, auxquels il est procédé en application de la résolution 2466 (2019) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(16 891,7)	(56,5 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

47. La diminution des ressources demandées s'explique par le retrait échelonné du personnel recruté sur le plan international, à savoir le retrait, d'ici au 15 octobre 2019, de l'ensemble du personnel, à l'exception d'une équipe de liquidation composée de 40 membres du personnel civil, dont 19 agents recrutés sur le plan international (1 D-1, 5 P-4, 3 P-3 et 10 agents du Service mobile), qui a été chargée de mener les activités de liquidation et de clôture de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(6 105,0)	(75,4 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

48. La diminution des ressources demandées s'explique par le retrait échelonné du personnel recruté sur le plan national, à savoir le retrait, d'ici au 15 octobre 2019, de l'ensemble du personnel, à l'exception de 21 agents recrutés sur le plan national

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

(2 administrateurs et 19 agents des services généraux), qui font partie de l'équipe de liquidation chargée de mener les activités de liquidation et de clôture de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(630,6)	(82,1 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

49. La diminution des ressources demandées s'explique par le retrait échelonné de l'ensemble des Volontaires des Nations Unies d'ici au 15 octobre 2019 dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, auxquels il est procédé en application de la résolution [2466 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 787,0	689,4 %

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

50. L'augmentation des ressources demandées s'explique par le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions), chargé de mener les activités résiduelles de liquidation et de clôture, qui consistent notamment à établir des rapports sur la cession des biens, à répondre aux questions du Comité des commissaires aux comptes et à donner suite aux recommandations de celui-ci, à établir des rapports sur l'avancement des activités et à procéder à la liquidation finale des biens.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(1 750,5)	(81,6 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

51. La diminution des ressources demandées s'explique par le retrait échelonné de l'ensemble du personnel fourni par des gouvernements d'ici au 15 octobre 2019 dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, auxquels il est procédé en application de la résolution [2466 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. Afin d'assurer la continuité de l'appui à la Direction de l'administration pénitentiaire tant que le recrutement des agents pénitentiaires fournis par des gouvernements qui seront déployés auprès du BINUH n'est pas terminé, les prévisions de dépenses couvrent le maintien en fonction jusqu'au 31 décembre 2019 de deux agents fournis par des gouvernements en poste à la MINUJUSTH.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	(281,3)	(84,8 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

52. La diminution des ressources demandées tient principalement au fait qu'il ne sera pas nécessaire de faire appel aux services de consultants pour la formation obligatoire en matière de sécurité et d'informatique ainsi que pour les activités de fond menées dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, auxquels il est procédé en application de la résolution [2466 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	(133,3)	(9,7 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

53. La diminution des ressources demandées s'explique par le fait que, pendant la phase de retrait et de liquidation de la Mission, le nombre de voyages effectués dans l'ensemble du pays pour exécuter les activités prescrites sera moins élevé. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre des voyages effectués par des membres du personnel d'autres missions et du Siège de l'ONU affectés à titre temporaire à la MINUJUSTH pour faciliter sa liquidation et sa clôture.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(6 064,1)	(47,8 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

54. La diminution des ressources demandées tient principalement au fait que les dépenses au titre des services d'entretien et de sécurité et la consommation de carburants et de lubrifiants devraient diminuer et qu'il ne sera pas nécessaire d'acquérir du matériel et des pièces de rechange en raison du retrait échelonné des agents en tenue et du personnel civil dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, auxquels il est procédé en application de la résolution 2466 (2019) du Conseil de sécurité. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre des travaux de construction, d'aménagement et de rénovation et des gros travaux d'entretien pour financer la location du matériel de construction nécessaire au démantèlement des camps et à la remise en état des biens loués avant que ceux-ci soient restitués à leur propriétaire.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 420,7)	(77,0 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

55. La diminution des ressources demandées tient au fait que les dépenses au titre des services de réparation et d'entretien, des pièces de rechange et de l'assurance responsabilité et la consommation de carburants et de lubrifiants devraient diminuer en raison du retrait échelonné des agents en tenue et du personnel civil dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, auxquels il est procédé en application de la résolution 2466 (2019) du Conseil de sécurité, et, par voie de conséquence, du fait de la réduction du parc de véhicules appartenant à l'ONU et aux contingents.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(4 735,6)	(83,9 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

56. La diminution des ressources demandées tient au fait que les heures de vol passeront de 1 056 pour l'exercice 2018/19 à 140 en 2019/20 en raison de l'annulation du contrat de location d'un hélicoptère civil dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, auxquels il est procédé en application de la résolution 2466 (2019) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(3 155,1)	(65,6 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

57. La diminution des ressources demandées tient au fait que les dépenses au titre des services de télécommunication et de réseau, des services de maintenance du matériel informatique et matériel de communication et des services d'appui devraient diminuer et qu'il ne sera pas nécessaire d'acquérir des pièces de rechange et d'utiliser des services d'information et de publication en raison du retrait échelonné des agents en tenue et du personnel civil dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, auxquels il est procédé en application de la résolution 2466 (2019) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Santé	(584,8)	(92,8 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

58. La diminution des ressources demandées tient au fait que les dépenses au titre des fournitures et services médicaux devraient diminuer en raison du retrait échelonné des agents en tenue et du personnel civil d'ici au 15 octobre 2019 dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, auxquels il est procédé en application de la résolution 2466 (2019) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(2 500,5)	(31,5 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

59. La diminution des ressources demandées s'explique par le fait que, pendant le retrait et la liquidation de la Mission, auxquels il est procédé en application de la résolution 2466 (2019) du Conseil de sécurité, la priorité sera accordée à la clôture des activités relatives aux programmes et des programmes de lutte contre la violence de proximité qui avaient été lancés au cours des exercices précédents, plutôt qu'au lancement de nouveaux programmes. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre du personnel contractuel pour appuyer les activités de liquidation et de clôture et par la constitution de provisions devant servir à régler des passifs imprévus liés à des réclamations qui pourraient être présentées par des fournisseurs et prestataires de services après la clôture de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	(1 100,0)	(100,0 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

60. La diminution des ressources demandées s'explique par le fait que, pendant le retrait et la liquidation de la Mission, auxquels il est procédé en application de la résolution 2466 (2019) du Conseil de sécurité, la priorité sera accordée à la clôture des projets à effet rapide qui avaient été lancés au cours des exercices précédents, plutôt qu'au lancement de nouveaux projets.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

61. En ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, l'Assemblée générale est invitée :

a) à approuver le budget de fonctionnement de la Mission d'un montant de 49 450 100 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

b) à ouvrir, aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, un crédit de 49 450 100 dollars destiné à remplacer l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant maximum de 49 450 100 dollars que l'Assemblée générale avait accordée au Secrétaire général dans sa résolution [73/317](#) pour le même exercice.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 72/260 et 73/317 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20).

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à

Mesures prises

Tout au long de l'exercice 2019/20, la MINUJUSTH mènera les dernières activités liées à son retrait et à sa liquidation ; il s'agira principalement de fermer les sites, de réduire les stocks et de céder des biens pour accélérer le processus de liquidation. Le retrait, la clôture et la liquidation de la Mission sont des activités importantes consistant notamment à rapatrier, au plus tard le 15 octobre 2019, le personnel civil et les membres des unités de police constituées et de la police des Nations Unies qui ne sont pas chargés de la liquidation, un délai suffisant devant être prévu aux fins de la fermeture des sites et de la cession des biens. En conséquence, le projet de budget pour l'exercice 2019/20 prévoit le personnel d'appui minimal requis pour procéder au retrait, à la clôture et à la liquidation de la Mission pendant cet exercice.

La MINUJUSTH dispose d'un groupe de la problématique femmes-hommes comprenant une conseillère pour la problématique femmes-hommes (P-4) qui relève directement de la Représentante spéciale du Secrétaire général.

Tout au long de son mandat, la MINUJUSTH a considéré qu'il importait de recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et de les retenir au service des missions, en particulier aux postes de direction de niveau élevé. Pour accélérer le processus de recrutement et permettre ainsi à la Mission d'entreprendre des activités de démarrage et d'exécuter son mandat, les personnes recrutées sur le plan international ont été choisies, aux premiers stades de la mise en place de la MINUJUSTH, sur la liste de candidates et candidats présélectionnés.

Demande ou recommandation

l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats

Mesures prises

Compte tenu de la brièveté du mandat (deux ans jusqu'au 15 octobre 2019), il a été difficile d'assurer la parité des sexes. La Mission a néanmoins appliqué les directives du Secrétaire général relatives à la parité des sexes, selon lesquelles la priorité devait être accordée aux candidatures de femmes à chaque fois que le niveau d'expérience et les compétences étaient les mêmes et que le principe de la représentation géographique était respecté. Grâce à ses efforts, 33 % de femmes occupaient des postes de direction de classe P-5 ou de rang supérieur. Au 1^{er} juillet 2019, 80 % des collaborateurs directs de la Représentante spéciale du Secrétaire général étaient des femmes et, au cours de ses deux années d'existence, la Mission a été dirigée par une représentante spéciale.

Afin de respecter le principe de la stratégie environnementale des missions qui consiste à laisser une empreinte positive dans la mesure du possible, des considérations environnementales sont prises en compte dans le cadre de la planification du retrait et de la clôture de la MINUJUSTH. Celle-ci évalue systématiquement les activités liées à son retrait afin d'atténuer les effets qu'elles ont sur l'environnement, en particulier lorsqu'il s'agit de déplacer, de retirer, de liquider ou de transférer des biens. Les divers sites de la MINUJUSTH à Port-au-Prince ont été fermés et les biens correspondants ont été transférés à la Base logistique pour que les activités soient regroupées dans un seul site, ce qui a permis à la Mission de réduire son empreinte globale et, partant, son incidence sur l'environnement.

En application des directives opérationnelles relatives à la clôture des missions, la MINUJUSTH procède, avant la remise des sites, à une évaluation environnementale de chacun d'entre eux, en hiérarchisant les priorités en fonction des risques et des incidences. Ces évaluations jouent un rôle fondamental pour ce qui est de déterminer ce qui peut rester sur place et ce qui peut être transféré. Les biens et le matériel qui peuvent présenter un risque pour l'environnement une fois qu'ils ne sont plus en la possession de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent être transférés. Il peut notamment s'agir de blocs sanitaires, de systèmes de traitement des eaux et de fosses septiques qui ne fonctionneraient plus parfaitement ou ne pourraient pas être entièrement décontaminés. Les réservoirs de carburant qui présentent un risque potentiel de pollution doivent être retirés des sites.

Compte tenu de son retrait imminent, la MINUJUSTH avait considérablement réduit ses stocks en 2018/19

et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55).

Souligne également qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en étroite coordination avec toutes les entités du système des Nations Unies, les organisations régionales concernées et le gouvernement hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficace et effectif des principales fonctions et des responsabilités essentielles lorsque le mandat évolue (par. 59).

Considère que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds relevant d'activités de programmation vise à prêter une plus grande efficacité à l'exécution des mandats, et, afin d'assurer une plus grande transparence, prie le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût d'activités de ce type lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions (par. 68).

afin de limiter au minimum les ressources nécessaires pour l'exercice suivant.

Après avoir examiné attentivement la possibilité d'exécuter de nouveaux projets à effet rapide au cours de l'exercice 2018/19, la MINUJUSTH a décidé de se concentrer plutôt sur l'exécution des projets en cours. Tous les projets qui avaient été lancés pendant l'exercice 2017/18 ont abouti pendant l'exercice 2018/19. Compte tenu de l'expiration du mandat de la Mission le 15 octobre 2019 et des activités liées au retrait et à la clôture de celle-ci qui devront être menées, aucune ressource n'a été demandée au titre des projets à effet rapide dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20.

En application de la résolution [2466 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité et dans le cadre de la réduction progressive de ses effectifs, la Mission travaille en étroite coordination avec ses partenaires et aidera, pendant la période de transition, le Gouvernement haïtien à faire progresser les mesures essentielles dans les domaines suivants : gouvernance, consolidation des institutions judiciaires, renforcement des capacités et promotion des droits de la personne. Elle continue de resserrer sa coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne l'exécution de son mandat et, à cette fin, achèvera la mise en œuvre des activités relatives aux programmes.

Depuis l'exercice 2018/19, la MINUJUSTH collabore de plus en plus étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre des activités relatives aux programmes à l'appui de l'exécution de son mandat. Des activités relatives aux programmes ont été menées au cours de l'exercice 2018/19 dans les domaines de la réforme de la justice et du secteur de la sécurité ainsi que des droits de l'homme et il avait été proposé de mettre en œuvre plusieurs d'entre elles en collaboration notamment avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Aucune activité relative aux programmes n'est proposée pour l'exercice 2019/20, mais certains projets lancés pendant l'exercice 2018/19 doivent être menés à leur terme. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies travaillent de concert sur les priorités énoncées dans le mandat, l'objectif général

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70).

étant d'opérer une transition sans heurt en ce qui concerne de nombreuses initiatives.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUJUSTH, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

(Résolution 73/317 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Souligne également l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer à renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 12).

Mesures prises

Dans sa résolution 2466 (2019), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUJUSTH pour une période finale de six mois jusqu'au 15 octobre 2019 et prié le Secrétaire général de préparer et d'entamer le retrait graduel et échelonné du personnel avant la fermeture de la Mission et d'entamer la planification nécessaire en vue d'une présence intégrée appropriée du système des Nations Unies en Haïti.

Les hauts responsables de la MINUJUSTH ont commencé en mai 2019 à préparer la fermeture de celle-ci, en présentant de façon concise les principales décisions et les tâches importantes dans le plan de clôture de la Mission, qui avait été établi et approuvé en consultation avec les hauts responsables du Département des opérations de paix, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département de l'appui opérationnel.

Le Siège a fourni des moyens supplémentaires dans le cadre de la planification et du lancement du retrait final et a notamment mis à disposition des spécialistes de la planification de la transition, et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et le Bureau d'appui commun de Koweït ont appuyé les activités de clôture et de liquidation. Le plan de clôture vise à atténuer les risques opérationnels et financiers, notamment ceux liés à la cession des biens, aux effets sur l'environnement et à l'apport d'une aide appropriée aux membres du personnel de la Mission, qu'ils aient été recrutés sur le plan national ou international, dans leur recherche d'un emploi après avoir quitté la MINUJUSTH.

Les hauts responsables et la direction de la Mission et du Siège se livrent à des activités régulières de suivi, d'évaluation et d'information, y compris sous forme de rapports mensuels sur l'état d'avancement de la liquidation. Il s'agit de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principales activités liées au retrait, notamment le rapatriement des agents en tenue, la fermeture des camps, le retrait du personnel civil, y compris la cessation de service, la cession des biens, la gestion des contrats et la gestion et l'archivage des dossiers.

En ce qui concerne les biens et les avoirs de la MINUJUSTH, la situation concernant les articles en stock était claire et fiable au début de l'exercice, le principal problème étant celui des articles utilisés.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Pendant une courte période (du 1^{er} juillet au 15 octobre 2019), les unités techniques de la Mission ont fonctionné sans gestionnaires de biens spécialisés et n'ont pas reçu d'informations complètes sur les biens détenus. Il a donc été difficile d'établir la liste globale des biens utilisés ; cette difficulté avait été exacerbée par deux gros transferts de données (le premier avec la mise hors service du Système Galileo de gestion des stocks et le second au moment du passage de relais entre la MINUSTAH et la MINUJUSTH). En réponse, les hauts responsables de la Mission ont lancé un inventaire physique complet des biens et du matériel afin de déterminer quel était le nombre exact d'articles et de vérifier leur état de fonctionnement. À mesure que les activités d'exécution du mandat diminuent et que le personnel quitte la Mission, de plus en plus de matériel et de biens utilisés sont remis en stock pour être liquidés.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 de son rapport, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Mesures prises

Du fait de la réduction des effectifs prévue entre le 1^{er} juillet 2019 et la fin du mandat, le 15 octobre 2019, la MINUJUSTH n'a pas de postes internationaux vacants en attente de recrutement.

Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, compte tenu de la date de fermeture approuvée (15 octobre 2019), la flotte aérienne a été reconfigurée et les opérations aériennes, ainsi que les ressources demandées à ce titre, ont été réduites. Le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'assurer une transition sans heurt vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix en Haïti. Des transports aériens sont donc nécessaires pour assurer les activités de transition pendant cette période, notamment celles qui consistent à superviser l'achèvement des activités relatives aux programmes commencées pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et les travaux des équipes mobiles conjointes (dont font partie des membres du personnel des composantes organiques et de la composante Appui), qui continueront de se rendre dans les différentes régions pour mener à bien certaines activités de transition telles que le transfert des responsabilités aux parties prenantes locales et internationales.

En ce qui concerne le retrait définitif, des membres du personnel de la MINUJUSTH se déplaceront afin de planifier et d'appuyer le rapatriement et la réaffectation des membres d'unités de police constituées. Des moyens de transport aérien sont nécessaires afin de permettre au personnel d'appui de fermer les camps restants en dehors de Port-au-Prince dans le cadre de la fermeture et de la liquidation de la Mission. Du personnel se rendra sur place pour superviser la remise en état des sites, procéder à l'inventaire des biens et planifier leur liquidation et la remise, à terme, des locaux loués.

Des vols réguliers sont maintenus afin d'appuyer les opérations sur le terrain, mais les vols et horaires quotidiens sont ajustés compte tenu de la réduction de la présence de la Mission dans la région et des besoins opérationnels. Des vols réguliers et spéciaux continuent d'être effectués en fonction des besoins

Demande ou recommandation

Mesures prises

liés au transport des passagers et des activités à mener dans le cadre de la fermeture progressive des camps dans la zone de la Mission. Au fur et à mesure que les camps sont fermés et les biens immobiliers remis à leurs propriétaires, moins de vols sont effectués et, le cas échéant, ceux-ci sont redirigés vers d'autres endroits, par exemple l'aéroport international de Cap-Haïtien. La MINUJUSTH a cessé ses opérations aériennes le 11 septembre 2019.

Les services d'évacuation sanitaire primaire et secondaire à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission sont restés disponibles jusqu'au 30 septembre 2019. Après cette date, la prise en charge des urgences médicales sera assurée par une entreprise de services commerciaux et le marché sera géré par le Groupe des services médicaux.

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

([A/72/789/Add.12](#) et résolution [72/260](#) B de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif rappelle qu'il recommande généralement, conformément à la pratique établie, que les taux de vacance de postes retenus aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires soient aussi proches que possible des taux effectifs enregistrés dans l'exercice en cours. Au vu du complément d'information fourni, le Comité consultatif note que les taux retenus dans le projet de budget de l'exercice 2018/19 étaient fondés sur des projections et non sur des taux effectifs. **Le Comité recommande que [...], dans les futurs projets de budget, les taux de vacance de postes correspondent aux taux effectifs de l'exercice en cours, conformément à la pratique courante (par.17).**

Le montant estimatif des dépenses de personnel inscrit dans le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 tient compte du retrait du personnel de la MINUJUSTH prévu jusqu'à la clôture du mandat le 15 octobre 2019 et de la création prévue de l'équipe de liquidation, qui sera composée de membres du personnel civil, qui resteront sur place, en Haïti, jusqu'à la fin du premier trimestre 2020. À la lumière des enseignements tirés des récentes fermetures et liquidations de missions de maintien de la paix, le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 couvre également les dépenses prévues pour les membres du personnel civil dont l'Organisation ne peut se séparer parce qu'ils sont en congé de maladie ou pour d'autres raisons, ainsi que celles prévues pour les activités d'appui qui seront assurées, après la fermeture de la Mission, depuis le Siège, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ou le Bureau d'appui commun de Koweït (gestion des sommes encore dues, des transactions et des montants imprévus à régler après la liquidation, ainsi que des questions de responsabilité fiduciaire concernant l'établissement et la tenue à jour de dossiers et de contributions devant servir à l'élaboration de la documentation destinée aux organes délibérants, notamment des rapports financiers de la Mission).

Le Comité a également été informé que la Mission avait décidé de conserver davantage de véhicules de la MINUSTAH par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2017/18 du fait des besoins opérationnels liés aux déplacements fréquents des équipes mobiles. **Le Comité consultatif compte que la Mission procédera à la cession des véhicules excédentaires hérités de la MINUSTAH** (par. 29).

Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire d'élaborer des directives détaillées concernant : a) le détail des types d'activités relatives aux programmes qui sont financées par les budgets des missions de maintien de la paix ; b) les justificatifs attestant que les activités relatives aux programmes appuient l'exécution du mandat de la mission concernée ; c) l'avantage comparatif de la mission pour l'exécution de ces activités, ainsi que celui des partenaires d'exécution ; d) le régime des engagements conclus avec les partenaires d'exécution ; e) les dispositifs de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports nécessaires. Le Comité consultatif note que, contrairement à ce qui avait été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286, le Secrétaire général n'a pas donné dans son rapport d'informations complètes sur l'ampleur, les critères et la gestion des activités relatives aux programmes financées au moyen des budgets des opérations de maintien de la paix, ni sur les procédures comptables suivies, mais il ne s'oppose pas, à ce stade, à l'allocation des ressources demandées au titre des autres activités relatives aux programmes (par. 31).

La MINUJUSTH n'a pas ménagé ses efforts pour gérer et céder les stocks excédentaires, y compris ceux hérités de la MINUSTAH, et a réalisé des progrès notables à cet égard tout au long de l'exercice 2018/19. Au 30 juin 2019, elle avait procédé à la cession de 25 % des biens et du matériel appartenant à l'ONU, notamment des véhicules (valeur d'acquisition : 11 millions de dollars) et avait engagé le processus de cession pour 17 % du matériel appartenant à l'ONU (valeur d'acquisition : environ 13 millions de dollars). Des biens et du matériel de la MINUJUSTH d'une valeur estimée à environ 9 millions de dollars (15 %) ont été remis à d'autres missions et au Centre de services mondial ; davantage de biens et de matériel le seront également à mesure que l'évaluation des biens utilisés se poursuivra et que ceux-ci se trouveront en excédent par rapport aux besoins.

La MINUJUSTH a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires d'exécution afin que tous les projets actuels soient bien avancés ou achevés avant le 15 octobre 2019 et qu'ils soient intégralement menés à bien avant la fin de la période financière. La Mission a principalement pour partenaires d'exécution des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui jouent un rôle essentiel dans le processus de transition des Nations Unies en Haïti et dans la planification de la création du BINUH, qui sera le premier bureau intégré dans le pays. C'est pourquoi le processus de transition envisagé a été la principale préoccupation de la direction de la Mission lorsqu'elle a déterminé quelles activités relatives aux programmes devraient être entreprises au cours des trois mois et demi restant avant la fin du mandat, dans le cadre de l'exercice allant 2019/20.

La direction de la MINUJUSTH, qui est en contact permanent avec l'équipe de pays des Nations Unies, a une connaissance solide des avantages comparatifs de la Mission et des autres entités des Nations Unies présentes en Haïti, et s'appuie sur des mécanismes de suivi fiables dans le cadre des projets en cours confiés aux partenaires d'exécution. Après mûre réflexion, elle a donc décidé de concentrer ses efforts et ses ressources sur l'achèvement des activités relatives aux

programmes en cours depuis l'exercice 2018/19. La Mission ne demande par conséquent pas de ressources au titre des activités relatives aux programmes pour l'exercice 2019/20.

Le système des Nations Unies en Haïti a continué de préparer le passage à une présence autre qu'une opération de maintien de la paix, guidé par les engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, notamment celui de mener des activités d'analyse et de planification plus solides. Les entités du système des Nations Unies concernées par les piliers Paix et sécurité et Développement présentes en Haïti et à New York ont organisé un atelier stratégique à Port-au-Prince du 3 au 5 septembre 2019. Les débats ont permis aux participants de parvenir à une même compréhension des attributions qui seront exercées par le BINUH et par l'équipe de pays des Nations Unies après le 15 octobre, date à laquelle les organismes, fonds et programmes reprendront les fonctions relatives aux programmes et à l'assistance technique auparavant assumées par la MINUJUSTH. L'atelier a également permis de déterminer les priorités communes des Nations Unies en Haïti et d'établir un ensemble d'objectifs stratégiques pour le BINUH. Il a par ailleurs fait avancer la mise au point de mécanismes de collaboration et de coordination qui serviront à assurer la cohérence des activités de la nouvelle mission et de l'équipe de pays des Nations Unies.

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

(A/73/755/Add.6 et résolution 73/317 de l'Assemblée générale)

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général informera l'Assemblée générale des incidences sur les effectifs de la police des Nations Unies au 31 décembre 2019 de la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUJUSTH pour une période finale de six mois jusqu'au 15 octobre 2019 (par. 19).

Les effectifs des unités de police constituées et les prévisions de dépenses sont fondés sur le plan de transition de la MINUJUSTH en matière de sécurité, qui prévoit le rapatriement de tout le personnel des unités de police constituées d'ici au 15 octobre 2019, conformément à la résolution 2466 (2019) du Conseil de sécurité.

Le calendrier de réduction des effectifs des unités de police constituées est conforme au plan de transition de la Mission en matière de sécurité. Le plan de retrait pour les cinq pays qui fournissent du personnel de police a été échelonné sur les quatre mois de la période de fermeture, la majorité des unités devant

Le Comité a également été informé qu'un montant de 438 900 dollars permettrait de financer 20 membres du personnel fourni par les gouvernements pour la période allant du 16 octobre au 31 décembre 2019. **Il compte que le Secrétaire général informe l'Assemblée générale des incidences de la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUJUSTH pour une période finale allant jusqu'au 15 octobre 2019, sur les besoins en personnel fourni par des gouvernements jusqu'au 31 décembre 2019 (voir aussi par. 19 ci-dessus) (par. 22).**

Tout en reconnaissant la nécessité de services d'enlèvement des ordures, de services de décontamination et d'autres services de remise en état de l'environnement dans la perspective de la fermeture prochaine de la Mission, le Comité consultatif estime que l'augmentation des ressources demandées doit être mieux justifiée (par. 27).

être rapatriées en août 2019 et le dernier détachement arrière (qui supervisera le rapatriement du matériel appartenant aux contingents) à la mi-octobre, à la fin du mandat. Concernant le personnel de police des Nations Unies, le retrait se fait compte tenu des tâches devant être entreprises avant le 15 octobre 2019, ainsi que du plan de fermeture.

Lorsque la police des Nations Unies partage des locaux avec des unités de police constituées, leur rapatriement coïncide dans la mesure du possible ; dans le cas contraire, le personnel de police des Nations Unies est transféré à Port-au-Prince avant son rapatriement. Pendant la période de réduction des effectifs, le personnel de police des Nations Unies dont le tour de service touche à son terme n'est ni remplacé ni prolongé.

Les enseignements tirés du retrait d'unités de police constituées sous l'égide de la MINUSTAH ont permis à la MINUJUSTH de s'organiser et les progrès accomplis dans le retrait des effectifs et la fermeture des camps facilitent une fermeture dans les temps.

Par suite de la décision prise par le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2466 \(2019\)](#), de fermer la MINUJUSTH, et compte tenu des besoins opérationnels, les membres du personnel fourni par des gouvernements ont été progressivement rapatriés avant la fin du mandat de la Mission le 15 octobre 2019. Afin d'assurer la continuité de l'appui à la Direction de l'administration pénitentiaire tant que le recrutement des agents pénitentiaires fournis par des gouvernements qui seront déployés auprès du BINUH n'est pas terminé, les prévisions de dépenses couvrent le maintien en fonction jusqu'au 31 décembre 2019 de deux agents fournis par des gouvernements en poste à la MINUJUSTH.

Les ressources demandées pour l'exercice 2019/20 comprennent 275 000 dollars devant servir à couvrir, pour le semestre se terminant à la fin de décembre 2019, la location de matériel lourd pour le démantèlement et la remise en état de trois camps situés à Cap-Haïtien, Miragoâne et Gonaïves, et pour la fermeture de la Base logistique, qui sert de quartier général à la MINUJUSTH. Les budgets approuvés pour 2017/18 et 2018/19 ne prévoyaient pas de ressources pour la location de matériel lourd, car la fermeture des camps avait été confiée à des prestataires externes dont le contrat stipulait qu'ils fournissent le matériel.

À ce jour, tous les sites évacués et remis ont été dépollués et le reste des sites le seront au cours de

Le Comité consultatif compte que l'Assemblée générale recevra, lorsqu'elle examinera le présent rapport, un complément d'information sur le montant estimatif des ressources nécessaires pour recruter des vacataires (par. 29).

En ce qui concerne la réduction des effectifs [en particulier les mesures et tâches décrites comme étant entreprises par la MINUJUSTH]... **Le Comité consultatif compte que la Mission poursuivra ses efforts pour aider son personnel à trouver de nouvelles possibilités d'emploi (par. 34).**

l'exercice 2019/20. Les travaux se poursuivant pendant l'exercice comprennent l'élimination de matières dangereuses (produits pharmaceutiques périmés ou inutiles, cendres d'incinérateur, produits chimiques ayant été dûment neutralisés ou encapsulés, mais devant encore être éliminés, déchets d'équipements électriques et électroniques, équipements de protection et débris de construction), ainsi que la dépollution des sols visant à les débarrasser, entre autres, des huiles de rebut ou du plomb sur les terrains utilisés comme champs de tir.

Les ressources demandées pour 2019/20 au titre des services de vacataires sont nécessaires pendant la période de fermeture et de liquidation, les possibilités d'externalisation des services en question étant limitées. Le recours à des vacataires permet à la MINUJUSTH de faire face à tout déficit de capacité alors que le personnel commence à quitter la Mission dans la perspective du retrait prévu en raison de la fermeture imminente. Le nombre estimé de vacataires (140) est calculé en fonction de l'ampleur des activités de liquidation à entreprendre, l'objectif étant qu'elles soient pour l'essentiel achevées à la fin de 2019. Le recrutement de vacataires est nécessaire afin de renforcer les effectifs de la Mission pour les tâches suivantes : a) entreposage, gestion des biens, vérification, rapprochement et liquidation des actifs ; b) travaux d'ingénierie à faire pendant la fermeture des camps et supervision de la remise en état des biens loués et des travaux de dépollution nécessaires, notamment en vue d'atténuer le risque de contamination de l'environnement ; c) sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies devant être assurées en tout temps.

Le Comité consultatif a été informé que la MINUJUSTH organisait divers programmes et ateliers de formation afin de doter les membres du personnel des outils nécessaires pour les aider à trouver un emploi, en particulier dans le système des Nations Unies. Un salon de l'emploi tenu le 20 juin 2019 conformément au plan de fermeture a rencontré un franc succès, un grand nombre de membres du personnel de la Mission et d'entreprises locales disposées à les embaucher y ayant participé. Un deuxième salon a été organisé à la fin août.

Par ailleurs, dans le cadre des mesures prises pour que les membres du personnel international de la Mission soient recrutés en priorité par rapport aux autres membres du personnel du Secrétariat, la Division de l'appui à la Mission a rassemblé des informations relatives au personnel recruté sur le plan international,

qui sont intégrées à une base de données gérée de manière centralisée.

Tout au long de la période de réduction des effectifs, la Division de l'appui à la Mission communique activement et directement avec les missions et les lieux d'affectation hors Siège qui recrutent du personnel au sujet de la nécessité d'accorder toute l'attention voulue aux candidats dont les postes sont supprimés du fait de la fermeture de la Mission. Afin de faciliter le placement des fonctionnaires ayant perdu leur poste, elle a créé et tient à jour un système de suivi des candidatures pour le personnel qui avait été recruté par l'Organisation quand le système Cosmos était encore utilisé.

Un soutien psychosocial a été mis en place à l'intention du personnel, dans le cadre duquel des sujets tels que la précarité de l'emploi, les difficultés liées à la carrière, au travail ou à la famille et les problèmes de santé ont été abordés. Ce service a été fortement sollicité. Des séances de groupe sur la gestion du stress, y compris des inquiétudes liées à la situation en matière de sécurité, sont également organisées.

De l'avis du Comité consultatif, l'expérience acquise lors de la liquidation de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, de la Mission des Nations Unies au Libéria et de la MINUSTAH offre l'occasion de définir les meilleures pratiques et d'institutionnaliser les enseignements tirés (voir [A/72/789](#), par. 122). Le Comité souligne qu'il importe que la Mission élabore un plan pour assurer un retrait et une fermeture ordonnés, afin d'atténuer les risques, notamment ceux liés à la fraude, au vol et à la contamination de l'environnement. Il compte que la liquidation des actifs se fera conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière (par. 35).

Tous les sites évacués et remis à ce jour ont été dépollués. La MINUJUSTH collabore avec des référents de la police afin que des inspections des camps des unités de police constituées et des locaux partagés de l'ONU soient effectuées en vue d'établir l'inventaire de toutes les matières dangereuses encore présentes dans les camps et des travaux d'envergure nécessaires pour dépolluer ceux-ci.

La liquidation des actifs au cours de l'exercice 2019/20 se fera conformément à l'article 5.14 du Règlement financier et aux règles de gestion financière 105.23 et 105.24 : les biens seront notamment donnés ou cédés à un prix symbolique, lorsque cela sera jugé préférable dans l'intérêt de l'Organisation.

Pour les camps situés sur des terrains publics, la Mission offre aux autorités locales la possibilité de reprendre ceux-ci pour les utiliser ultérieurement. S'agissant des locaux partagés, il est généralement proposé de faire don des actifs à la police locale.

Le matériel en bon état et conforme aux normes établies ou jugé compatible avec le matériel existant est transféré à d'autres opérations de maintien de la paix ou mis en réserve au Centre de services mondial. Le matériel qui n'est pas utile à d'autres missions de maintien de la paix ou dont le transfert n'est pas rentable pour l'Organisation sera affecté à d'autres activités financées par des contributions statutaires, notamment au BINUH, à condition que le besoin de ce matériel soit démontré. Lorsque les biens ont dépassé leur durée de vie utile, sont en mauvais état ou ont une faible valeur nette comptable et que l'analyse des coûts montre que le transport vers d'autres missions ne serait pas économiquement justifié pour l'Organisation, ils seront vendus conformément aux procédures applicables aux autres catégories de matériel et de biens de l'Organisation.

Étant donné que l'équipe de pays des Nations Unies s'est déclarée prête à mettre en place une équipe de pays pour l'action humanitaire, qui pourrait être installée dans une partie de la Base logistique, et à assurer les services communs des Nations Unies (clinique, atelier de réparation et parc de stockage du carburant), il est possible que certains biens soient vendus à une valeur symbolique à des institutions spécialisées des Nations Unies.

Un rapport sur la liquidation définitive des avoirs sera présenté à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-seizième session.

Annexe I

Définitions

Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

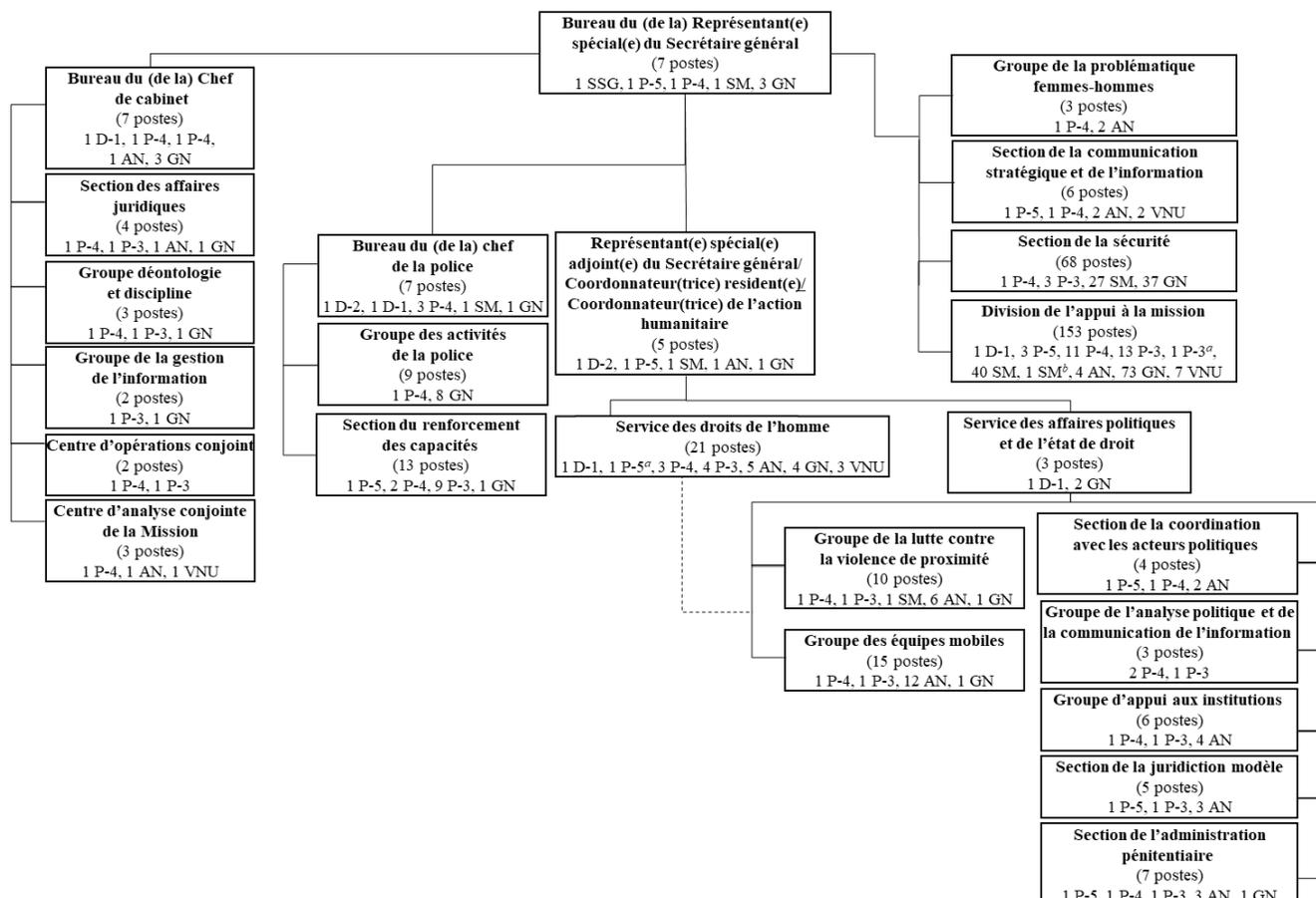
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

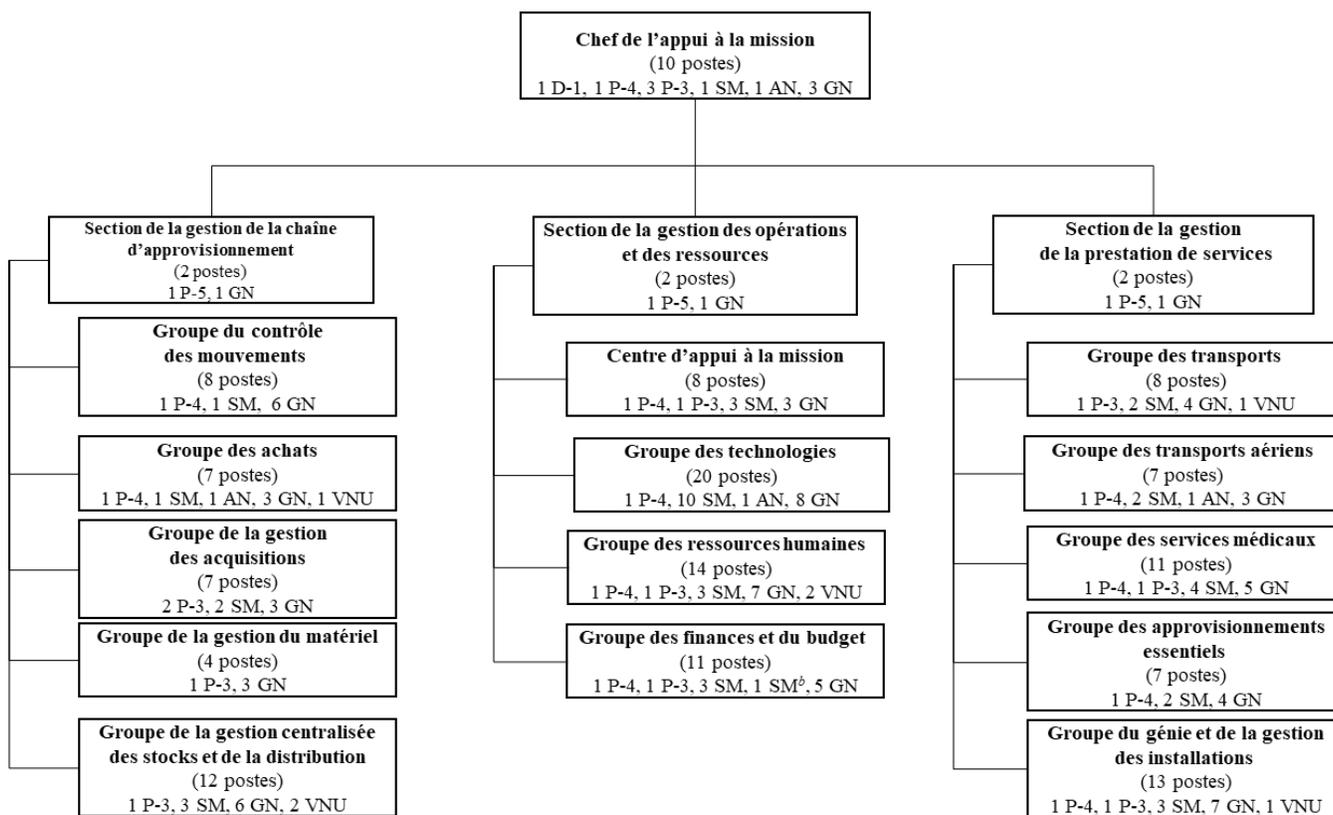


Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, SM = agent(e) du Service mobile, SSG = Sous-Secrétaire général(e), VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Temporaire [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)].

^b Poste basé au Bureau d'appui commun de Koweït.

B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, SM = agent(e) du Service mobile, VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Poste basé au Bureau d'appui commun de Koweït.

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Amélioration de la sûreté et de la sécurité dans l'ensemble d'Haïti	Construction d'infrastructures ou rénovation des infrastructures existantes de la Police nationale d'Haïti, y compris fourniture d'un soutien logistique	Fourniture de matériel et de mobilier à quatre postes de police situés dans le département des Nippes	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
Renforcement de la capacité de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti de garantir l'application du principe de responsabilité à la police pour ce qui est de traiter les cas présumés de violations des droits de la personne et de fautes, et de prendre des mesures à cet égard	Amélioration de la capacité de contrôle de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sur l'ensemble de l'institution	Amélioration de la base de données de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti et renforcement de la capacité de celle-ci de traiter et de gérer les données relatives aux violations des droits de la personne et aux violences sexuelles et fondées sur le genre	Chef de file : composante Police de la MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti et exécution du Plan stratégique de développement 2017-2021 de celle-ci	Exécution du Plan stratégique de développement 2017-2021 de la Police nationale d'Haïti	Tenue de deux ateliers sur l'exécution du Plan stratégique de développement 2017-2021 de la Police nationale d'Haïti (75 participants à chaque atelier)	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
		Tenue d'un atelier sur la planification et l'exécution du budget aux fins du renforcement des capacités de la Direction du budget et de la comptabilité de la Police nationale d'Haïti	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
Amélioration du fonctionnement des principales institutions judiciaires et des organes de contrôle ainsi que du service national d'aide juridictionnelle	Renforcement de la capacité du système judiciaire haïtien de promouvoir l'équité de genre et de traiter les cas de violences sexuelles et fondées sur le genre	Fourniture d'un appui au Ministère de la justice et de la sécurité publique et au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire afin qu'ils puissent poursuivre l'application de leur politique en faveur de l'égalité des genres et le	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : ONU-Femmes Mécanisme : programme intérimaire commun

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		renforcement des capacités de lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre	
	Amélioration de l'accès des groupes vulnérables à la justice dans le cadre d'un programme gouvernemental	Appui à la mise sur pied d'un dispositif public d'aide juridictionnelle	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
	Renforcement des capacités du corps d'inspecteurs du Ministère de la justice et de la sécurité publique et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire de traiter et de gérer les données issues de l'évaluation des différentes juridictions et de la magistrature	Appui aux activités des organes de contrôle (Direction de l'inspection judiciaire du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et Inspection judiciaire du Ministère de la justice et de la sécurité publique) dans l'optique de faciliter la conduite d'inspections sur tout le territoire haïtien	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
Amélioration du fonctionnement du système judiciaire et de l'accès à la justice, notamment pour les personnes placées en détention provisoire dans une juridiction modèle à Port-au-Prince	Fourniture effective de l'aide juridictionnelle aux femmes et aux filles placées en détention provisoire	Appui à la fourniture d'une aide juridictionnelle aux femmes et aux filles (cible 1 : 100 femmes et filles à la prison de Cabaret)	Chef de file : ONU-Femmes Partenaire : MINUJUSTH Mécanisme : programme intérimaire commun
	Application des lois relatives à lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption	Formation de 9 juges, de 17 inspecteurs du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et du Ministère de la justice et de la sécurité publique, de 6 procureurs et de 5 agents de la Brigade financière de la police aux lois relatives à la lutte contre le blanchissement d'argent et la corruption	Chef de file : MINUJUSTH Mécanisme : programme intérimaire commun
	Bonne gestion des greffes des tribunaux	Fourniture aux services de greffe d'équipement destiné au stockage des éléments de preuve et à la gestion des archives	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Amélioration des capacités administratives et opérationnelles et des capacités en matière de gestion et de prise en compte des questions de genre de la Direction de l'administration pénitentiaire, notamment en ce qui concerne les conditions carcérales	Application de la loi sur les prisons et exécution du plan stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021 ; application des politiques en matière de réinsertion et d'égalité des genres, notamment renforcement des capacités aux fins d'une gestion des prisons tenant compte des questions de genre	Appui à l'exécution du plan stratégique de développement de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021 et des politiques en matière d'égalité des genres et de réinsertion sociale, et à la création d'un mécanisme de partage de données entre la police, les tribunaux et les prisons	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanismes : programme intérimaire commun et programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité
	Amélioration des infrastructures pénitentiaires et fonctionnement des établissements pénitentiaires en conformité avec les normes internationales en matière de droits de la personne	Fourniture d'un appui financier et technique à la Direction de l'administration pénitentiaire pour la mise en service du système d'identification automatisée par les empreintes digitales et du système de gestion des détenus dans les 9 prisons concernées	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
Renforcement du respect des instruments relatifs aux droits de la personne et de la collaboration du Gouvernement haïtien avec les mécanismes et les organes de défense des droits de la personne des Nations Unies	Adoption par le Gouvernement haïtien, par l'intermédiaire de son Comité interministériel des droits de la personne, d'un plan d'action pour la mise en œuvre des politiques et des lois, conformément aux recommandations faites par des mécanismes de défense des droits de la personne tels que le Conseil des droits de l'homme, notamment dans le cadre de ses procédures spéciales et de son examen périodique universel	Appui au Comité interministériel des droits de la personne aux fins de l'élaboration d'un plan d'action national et du respect de l'obligation de rendre compte aux mécanismes relevant des procédures spéciales et aux organes conventionnels des Nations Unies	Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun
	Démonstration par le Gouvernement haïtien de sa volonté de collaborer avec les mécanismes de défense des droits de la personne des Nations		

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
	<p>Unies par la suite favorable donnée aux demandes de visites officielles des titulaires de mandat relevant des procédures spéciales de l'Organisation relatives aux droits de l'homme</p> <p>Réduction au minimum du nombre de rapports (deux actuellement) que le Gouvernement haïtien n'a pas présentés en temps voulu aux mécanismes et organes de défense des droits de la personne concernant les mesures qu'il a prises pour honorer ses engagements nationaux en la matière</p>		
<p>Renforcement des capacités de l'institution nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme, l'Office de la protection du citoyen, afin de lui permettre de fonctionner comme un mécanisme indépendant et fiable de contrôle du respect des droits de la personne, conformément aux Principes de Paris</p>	<p>Maintien du statut A de l'Office de la protection du citoyen et de la capacité structurelle de celui-ci d'être une institution nationale de défense des droits de la personne indépendante et efficace au sens des Principes de Paris</p>	<p>Fourniture d'une assistance à l'Office de la protection du citoyen, notamment à l'appui de sa stratégie nationale, en matière d'expertise, d'équipement, de matériel et de travaux mineurs de remise en état des infrastructures</p>	<p>Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : PNUD Mécanisme : programme intérimaire commun</p>
<p>Renforcement des capacités des organisations de la société civile chargées de surveiller les violations des droits de la personne de manière indépendante</p>	<p>Reprise de la procédure judiciaire pour une des plus graves violations des droits de la personne commises dans le passé, grâce à des activités conjointes de sensibilisation et de mobilisation contre l'impunité menées auprès des autorités de l'État par des organisations de la société civile</p>	<p>Fourniture d'une assistance aux organisations de la société civile, notamment en matière d'expertise, d'équipement et de matériel, en vue de renforcer leur capacité d'assurer le suivi des violations graves des droits de la personne, y compris celles commises par le passé, et de conduire à cet égard des activités de sensibilisation et de mobilisation</p>	<p>Chef de file : MINUJUSTH Partenaire : équipe de pays des Nations Unies Mécanisme : programme intérimaire commun</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	Adoption par les autorités de l'État de mesures visant à protéger les groupes vulnérables contre les discriminations, notamment celles touchant les enfants en situation d'esclavage domestique, les migrants, les femmes et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, grâce à des activités conjointes de sensibilisation et de mobilisation d'organisations de la société civile		

Carte



Map No. 4578 Rev.7 UNITED NATIONS
October 2019 (Colour)

Office of Information and Communications Technology
Geospatial Information Section